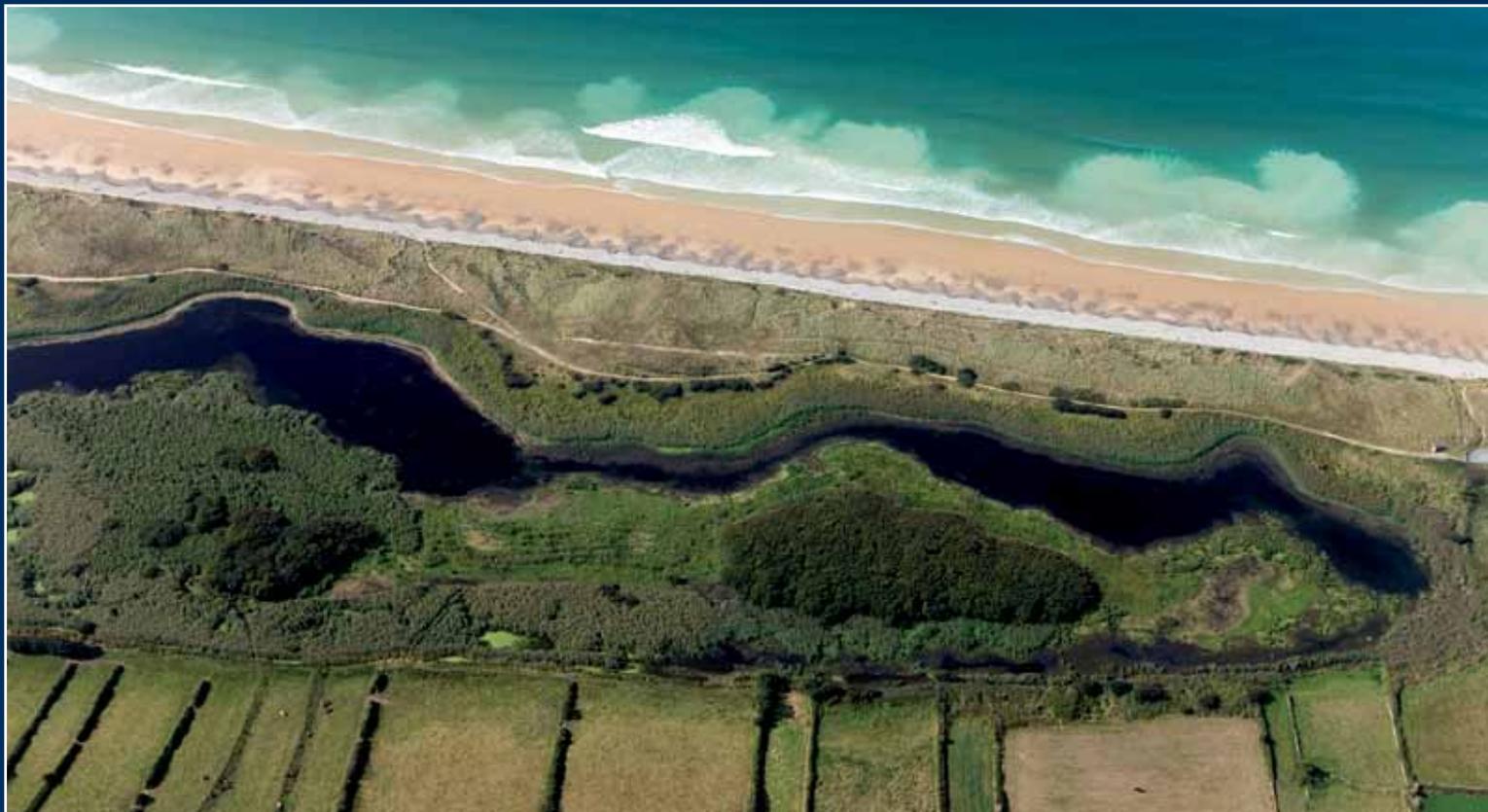


# CONTRAT D'OBJECTIFS 2012-2014

Etat-Conservatoire du littoral



Conservatoire du littoral



Calanques (Bouches-du-Rhône) © M. Cristofani/Cœur de Nature/SIPA

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	5	<b>4. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, D'ÉTUDE ET DE CONSEIL</b> .....	35
1. Bilan du contrat d'objectifs 2009-2011	5	4.1 Rendre les enjeux du littoral compréhensibles par tous	35
2. Éléments de contexte	6	4.2 Susciter l'adhésion et le soutien du public et des mécènes	36
3. Priorités des pouvoirs publics	7	4.3 Approfondir et promouvoir le modèle français de protection du littoral	38
<b>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b> .....	11	<b>5. ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET DE MANAGEMENT</b> .....	41
1. Maintenir le rythme d'acquisition tout en préparant l'intervention foncière 2015-2030	11	5.1 Faciliter le pilotage global de l'établissement	41
2. Exercer la fonction de propriétaire en portant une attention particulière aux défis de la biodiversité et du changement climatique	11	5.2 Renover les conditions d'emploi et le management des ressources humaines	42
3. Renforcer l'adhésion du public à l'action de l'établissement	12	5.3 Optimiser et sécuriser les procédures	43
4. Participer, à son échelle, à l'application des politiques publiques environnementales et s'adapter aux réformes institutionnelles	12	5.4 Améliorer la qualité du cadre de travail et l'organisation de l'établissement	44
5. Consolider structurellement l'établissement	13	5.5 Poursuivre la démarche d'écoresponsabilité	45
<b>OBJECTIFS PAR ACTIVITÉ</b> .....	15	<b>SUIVI DU CONTRAT</b> .....	47
1. L'INTERVENTION FONCIÈRE	15	<b>ANNEXES</b> .....	49
1.1 Maintenir le rythme des acquisitions en priorisant les interventions	15		
1.2 Affiner la stratégie d'intervention	17		
1.3 Adapter la stratégie à certains espaces littoraux spécifiques	19		
2. INGÉNIERIE DE GESTION DES SITES	23		
2.1 Améliorer l'évaluation de l'état des sites	23		
2.2 Garantir la qualité du dispositif de gestion	24		
2.3 Concevoir et expérimenter des actions innovantes	27		
3. ACTIVITÉS DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT	29		
3.1 Restaurer et aménager avec une exigence élevée de qualité	29		
3.2 Entreprendre des travaux d'adaptation au changement climatique	31		
3.3 Restaurer en priorité les bâtiments d'intérêt patrimonial reconnu	32		

Couverture : dunes de Biville, Manche © Larrey & Roger/Conservatoire du littoral



Bouches de Bonifacio (Corse-du-Sud) © M. Cristofani/Cœur de Nature/SIPA

# INTRODUCTION

Ce troisième contrat d'objectifs conclu entre l'État (ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) et le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (dénommé ci-après « Conservatoire du littoral ») fixe les **cinq orientations stratégiques** qui guideront l'action de l'établissement durant les années 2012, 2013 et 2014. Ces orientations stratégiques se retrouvent dans les 17 objectifs fixés pour la période du contrat pour chacune des activités de l'établissement :

- l'intervention foncière ;
- l'ingénierie de gestion ;
- l'aménagement-restauration ;
- la communication, les études et le conseil ;
- le management.

En signant ce contrat, l'État et le Conservatoire du littoral poursuivent une stratégie de long terme, celle de la protection définitive d'un tiers du linéaire côtier à l'horizon 2050 (« Tiers naturel »), soit, pour le Conservatoire du littoral, la constitution, en 2050, d'un patrimoine en propriété de 200 000 hectares en métropole et de 70 000 hectares outre-mer.

Dans le prolongement des travaux du Grenelle de la mer, ils considèrent aussi l'utilité de définir un objectif intermédiaire à l'horizon 2030. Cet objectif intermédiaire sera défini après un travail approfondi qui sera mené pendant les trois années du présent contrat.

En 2015, date des 40 ans de l'établissement, débutera alors un nouveau cycle de quinze ans. Cette période 2015-2030 sera couverte par la succession de trois contrats d'objectifs de cinq ans, durée plus conforme au rythme de l'intervention foncière et de la gestion de sites naturels.

Ce contrat d'objectifs a été élaboré en tenant compte des prescriptions de la loi de finances (budget triennal 2011-2013) qui prévoient les moyens financiers et humains du Conservatoire du littoral. Il tient aussi compte des engagements de ses partenaires, essentiellement les collectivités territoriales, qui participent à l'entretien des sites, aux études et travaux de restauration et d'aménagement et, parfois, à leur acquisition.

## 1. BILAN DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2009-2011

L'établissement a su se mobiliser pour atteindre la plupart des engagements inscrits au contrat d'objectifs 2009-2011 :

- **mobilisation et adhésion de ses équipes** au sein des délégations de rivage et des services centraux ;

- **mobilisation et soutien de ses partenaires** pour augmenter significativement les ressources humaines et financières permettant de mener à bien les opérations d'acquisition foncière et de gestion des sites ;

- **mobilisation et soutien des membres de ses instances consultatives**, au niveau régional et interrégional (les conseils de rivage) comme au niveau national (conseil scientifique).

L'établissement a été confronté à des difficultés importantes et imprévues : le décès brutal, en 2009, de son directeur, M. Emmanuel Lopez ; les tempêtes qui ont affecté son patrimoine, en particulier Xynthia en février 2010. Il a dû se mobiliser fortement, en dehors du cadre strict du contrat d'objectifs, pour surmonter les conséquences de ces événements.

L'établissement s'est aussi fortement investi à la suite du Grenelle de l'environnement d'une part, et de la mer, d'autre part, et lors de l'année de la biodiversité (2010).

Les autorisations d'emploi accordées au cours de la période (plafond d'emploi augmenté de neuf ETP entre 2009 et 2011) ont permis de pérenniser certains emplois et de créer quelques postes nouveaux mais de façon très insuffisante par rapport à l'ampleur de l'inadéquation préexistant entre les effectifs, les missions et les objectifs. L'établissement n'a donc pas pu aller aussi loin que voulu, en particulier en matière de mécénat et d'ingénierie de gestion.

**Les résultats obtenus sont les suivants :**

En trois ans, la surface des espaces sous protection du Conservatoire a cru de 12 %. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en France métropolitaine et outre-mer, 141 328 hectares sur 691 sites sont sous la protection de l'établissement, dont 83 821 hectares en propriété. Ce domaine terrestre et maritime représente en métropole, au 31 décembre 2011, plus de 1 491 kilomètres de rivages, soit 12,3 % du linéaire côtier.

## 2. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- **La pression économique et démographique sur le littoral de métropole et d'outre-mer** ne faiblit pas, accentuant la tension foncière et la mutation des activités économiques traditionnelles. Ainsi, les choix en matière d'intervention foncière sont rendus encore plus difficiles.

- **La perte de la biodiversité du littoral** provoquée par l'artificialisation des sols, la disparition des zones humides, les pollutions telluriques, notamment outre-mer, les espèces invasives ou encore les usages défavorables à la biodiversité du littoral, appelle

### POINTS FORTS DU BILAN DU CONTRAT 2009-2011

- **L'établissement a réussi à accroître le domaine protégé au-delà des proportions souhaitées.**
- **La démarche innovante d'évaluation de l'état des sites et de la qualité de la gestion a été lancée avec succès.**
- **L'établissement a procédé à des évaluations partagées du dispositif de gestion avec ses partenaires.**
- **Un effort important de structuration de la délégation outre-mer a permis de progresser tant en intervention foncière qu'en gestion.**

### POINTS FAIBLES DU BILAN DU CONTRAT 2009-2011

- **La démarche d'évaluation des sites a pris un peu de retard et ne sera pas complètement déployée fin 2011.**
- **La forte inadéquation entre les moyens humains et les missions persiste.**
- **Dans le domaine de la communication, l'activité commerciale a dû être arrêtée et les résultats en matière de mécénat et de dons restent en deçà du potentiel.**
- **Le projet d'établissement n'a pas été formalisé.**
- **L'établissement a participé activement au travail engagé sur le plan ministériel pour rénover les conditions d'emploi des agents non contractuels mais sans obtenir de résultat sur la période.**

à redoubler les efforts de lutte dans un cadre renouvelé aux niveaux national, européen et international (accords de Nagoya, communication de la Commission européenne du 3 mai 2011, Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020).

- **Le changement climatique** prévu devrait se manifester par la montée du niveau des océans et l'accroissement de l'érosion côtière. Ces phénomènes, couplés à la densification de l'habitat du littoral, augmentent le risque de submersion marine. Par ailleurs l'application de la directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation appelle des réponses adaptées et raisonnables prenant en considération les nécessaires échanges sédimentaires entre la mer et la terre.

- **Les ambitions renouvelées dans le domaine maritime et littoral**, exprimées par le Président de la République au Havre, en juillet 2009, à la suite du Grenelle de la mer, conformément aux orientations communautaires, notamment de la directive-cadre 2008/56/CE « Stratégie pour le milieu marin » du 17 juin 2008, passeront par le développement en mer et sur le littoral de nouvelles activités respectueuses de l'environnement. Ce développement fera l'objet d'une planification stratégique sur chacune des façades maritimes et des bassins maritimes outre-mer, et nécessitera une plus grande intégration des politiques publiques sur ces espaces, notamment pour en garantir la meilleure utilisation possible.

- **L'évolution du cadre institutionnel de l'État** (création du Conseil national de la mer et des littoraux, des conseils de façade maritime) **et des collectivités territoriales** (réforme des collectivités, réforme de la fiscalité, révision du droit de l'urbanisme) pourrait avoir des conséquences importantes sur le Conservatoire.

- **La réduction de la dette publique mais aussi la crise économique et financière** peuvent impacter le niveau de la taxe affectée au Conservatoire. Ainsi, la loi de finances initiale pour 2012 a plafonné à 37 M€ le produit de la taxe affectée à l'établissement.

## 3. PRIORITÉS DES POUVOIRS PUBLICS

Les priorités exposées ci-dessous sont, pour l'essentiel, des priorités nationales. Elles rejoignent aussi, pour la plupart, celles de l'Union européenne, elles sont reprises et souvent développées par les collectivités territoriales :

- **La sauvegarde du « Tiers naturel du littoral »** : cet objectif de longue haleine repose largement sur la maîtrise foncière, considérée, en complément des protections légales (loi « littoral » en particulier), réglementaires et des mesures conventionnelles,



Plage du Grand Macabou (Martinique) © J. Witt/Cœur de Nature/SIPA

comme la réponse la plus appropriée pour stopper l'artificialisation des espaces naturels et sauvegarder les paysages, tout en favorisant l'accès du public et l'exercice d'activités professionnelles et récréatives conformes à la vocation des sites.

- **La gestion intégrée de la mer et du littoral :** cette priorité doit être réaffirmée à l'heure où il a été pris conscience de l'importance du *continuum* terre-mer et des services rendus par les écosystèmes du littoral. Le Conservatoire du littoral joue un rôle important dans la mise en œuvre de cette politique et participe à la coordination des politiques publiques sur cet espace tant convoité.

- **La préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, conformément aux orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité :** elle suppose un dispositif opérationnel de connaissance, d'expertise et d'évaluation performant ; elle impose aussi une démarche offensive de reconquête des espaces et paysages dénaturés nécessitant d'importants travaux de restauration. Sa capacité de maîtrise foncière, la constitution d'un réseau important de sites, permet au Conservatoire, qui a adhéré à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), de mener des actions innovantes en faveur de la biodiversité et de son adaptation au changement climatique, et de participer à la création des trames vertes et bleues. La sauvegarde de la biodiversité suppose aussi le déploiement de gardes du littoral commissionnés aux pouvoirs de police spéciale renforcés.

- **L'adaptation au changement climatique :** pour éviter de subir les effets du changement climatique, il est nécessaire de s'y préparer. À cet égard, le Conservatoire peut développer une méthodologie adaptative et mener des opérations locales (par exemple de « dépollérisation ») dans le cadre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et de la gestion du trait de côte.

- **Le développement d'actions outre-mer :** les enjeux spécifiques de l'outre-mer méritent une action forte du Conservatoire du littoral afin d'éviter les nuisances et effets dommageables de l'urbanisation, particulièrement en amont des mangroves, des

lagons et des zones humides. Les actions du Conservatoire du littoral outre-mer favorisent la préservation d'une biodiversité méconnue et souvent endémique, confrontée au développement d'espèces invasives. Elles contribuent aussi au développement d'une activité touristique durable, respectueuse des communautés locales et dans les limites des capacités d'accueil des sites. Enfin, le Conservatoire est un acteur important de la mise en œuvre de la réforme des 50 pas géométriques.

- **La valorisation du patrimoine bâti sur le littoral :** le riche patrimoine acquis par le Conservatoire fait encore l'objet de découvertes (sites archéologiques) ou redécouvertes (sites et bâtiments à l'abandon qu'il convient de préserver ou de restaurer) demandant une valorisation adaptée, respectueuse de l'« esprit des lieux ».

- **Le soutien des activités économiques durables sur le littoral :** les sites du Conservatoire du littoral peuvent accueillir des activités primaires (agricoles, conchylicoles et aquacoles, halieutiques, cynégétique, salicoles) exercées à titre professionnel et récréatif, dès lors qu'elles sont, ou deviennent, compatibles avec la vocation de ces sites. L'établissement participe, ce faisant, à la définition et à la mise en œuvre de dispositifs de gestion de ces activités, afin d'assurer leur compatibilité avec la vocation naturelle des sites et la qualité des paysages.

- **La modernisation de la gestion et la maîtrise des dépenses publiques :** l'établissement public, opérateur de l'État, participe au mouvement général d'accroissement de la performance des services publics et d'optimisation de l'usage de leurs ressources.





Scandola (Corse-du-Sud) © M. Cristofani/Cœur de Nature/SIPA

# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

## 1. MAINTENIR LE RYTHME D'ACQUISITION tout en préparant l'intervention foncière 2015-2030

Parvenir à l'**objectif de protection définitive du tiers du littoral national** (« Tiers naturel ») reste pour le Conservatoire l'orientation stratégique première. Cet objectif prioritaire exige de l'établissement :

- **de maintenir le rythme des acquisitions** dans un contexte plus difficile, nécessitant une plus **grande priorisation de ses acquisitions**. Trente-sept ans après les premières acquisitions, l'intervention du Conservatoire sur le littoral, en complément de l'ensemble des acteurs qui mènent des politiques foncières (départements, CREN, Agences de l'eau, SAFER...), reste nécessaire et toujours adaptée à l'enjeu (l'établissement est le seul, par exemple, à avoir une vision nationale et spécifique sur le littoral). La maîtrise foncière est complémentaire des protections réglementaires et permet, aujourd'hui comme à l'origine de l'établissement, de lutter contre les phénomènes qui menacent ou dégradent les espaces naturels du littoral ou en restreignent l'accès ;

- **de perfectionner les outils d'analyse spatiale et de proposer un objectif intermédiaire à l'horizon 2030**. L'objectif est de rendre lisibles les priorités de l'établissement en matière foncière au moyen d'un **schéma de priorisation** et d'un **objectif intermédiaire** à l'horizon 2030 ;

- **d'affiner davantage la stratégie d'intervention sur certains territoires spécifiques à forts enjeux**, tout en précisant le cadre de référence: le domaine public maritime et fluvial, les rives des grands lacs et des estuaires, les territoires d'outre-mer, les îles, les zones humides ;

- **d'être force de proposition** en matière de droit foncier, de servitude, de domanialité publique et de fiscalité du patrimoine, voire d'apporter son conseil à d'autres acteurs publics ;

- **d'intervenir à l'appui d'autres politiques publiques** (sauvegarde de la biodiversité, des zones humides, défense contre la mer, développement de l'éco-tourisme...) en agissant en conformité avec sa propre stratégie foncière.

## 2. EXERCER LA FONCTION DE PROPRIÉTAIRE en portant une attention particulière aux défis de la biodiversité et du changement climatique

La « fonction de propriétaire » suppose la maîtrise du plan de gestion du site (de sa définition à sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation).

Celui-ci tient compte des missions et priorités générales de l'établissement, parmi lesquelles : la sauvegarde de la biodiversité, l'impact du changement climatique, la sauvegarde de la qualité paysagère, le maintien d'activités économiques et récréatives compatibles avec la préservation de l'environnement, l'accès à la mer. Il tient compte aussi des enjeux spécifiques du site considéré : son caractère propre, l'« esprit du lieu », sa capacité d'accueil, son état initial, son patrimoine naturel et culturel, ses usages, son environnement proche, sa géographie, son histoire... Cette deuxième orientation stratégique doit se retrouver :

- **en matière d'intervention foncière** : le changement climatique et les menaces et atteintes à la biodiversité sont pris en compte dans le choix d'acquisition des sites ;

- **en matière d'ingénierie de gestion** : le Conservatoire, outil original adapté à la préservation du littoral, rénovera sa doctrine nationale de gestion qui sous-tend tous les plans de gestion. Les plans de gestion préciseront les objectifs recherchés pour les sites, mettront en place des cycles de gestion plus longs (dix ans) et tiendront compte de l'« effet de réseau ». L'établissement généralisera le dispositif de suivi, de contrôle et d'évaluation des actions entreprises (entretien-surveillance, aménagement et restauration) comme des conséquences positives ou négatives des différents usages présents sur les sites ;

- **en matière d'aménagement et de restauration des sites** : le Conservatoire rendra plus lisible sa stratégie et ses priorités définies à l'échelle nationale. Il maintiendra un niveau important de travaux de restauration écologique et de reconquête paysagère (un tiers des crédits « opérationnels ») ;

- **en matière de connaissance et d'étude** : le Conservatoire veillera à faire intervenir le conseil scientifique et à engager des études complexes et pluridisciplinaires avec le soutien, notamment, de ses mécènes ;

- **en matière financière** : le Conservatoire exercera ou déléguera la maîtrise d'ouvrage de travaux en s'assurant de leur qualité et de l'optimisation de la dépense publique.

### 3. RENFORCER L'ADHÉSION DU PUBLIC à l'action de l'établissement

Le Conservatoire du littoral, dans la suite des travaux réalisés précédemment, fera progresser la compréhension par le public des enjeux du littoral et améliorera la visibilité de son action et celle de ses partenaires. Agissant au bénéfice de la Nation et des générations futures, en constituant un « trésor national » au sein du patrimoine mondial, l'établissement doit être assuré du soutien du grand public. Cette orientation stratégique doit se retrouver :

- **en matière foncière** : le public doit disposer d'informations permettant de comprendre sa stratégie foncière et la nécessité de son action ;

- **en matière de gestion** : tout un chacun doit pouvoir connaître et comprendre les projets prévus pour les sites acquis, apprécier les efforts respectifs des acteurs et les résultats obtenus ; la vocation des sites doit être plus apparente ;

- **en matière de connaissance** : les visiteurs pourront participer à l'observation naturaliste sur les sites du Conservatoire (« science participative »). Ils devraient aussi pouvoir participer à des opérations « citoyennes » auprès des gestionnaires (chantiers de bénévoles...);

- **en matière de communication** : le Conservatoire s'attachera à être aussi accessible et pédagogique que possible pour renforcer la connaissance des enjeux du littoral et

susciter ainsi l'adhésion et le soutien du public à son action. Cela nécessite qu'il élabore une stratégie globale de communication et qu'il s'attache à délivrer une information claire et accessible sur ses nombreuses actions et sur celles de ses partenaires ;

- **en matière de valorisation du patrimoine bâti** : les bâtiments présents sur les sites du Conservatoire témoignent d'un usage historique et social spécifique au littoral : le Conservatoire du littoral poursuivra une politique de sauvegarde et de valorisation de ce patrimoine qui participe largement à la qualité paysagère et à l'accueil et l'information du public ;

- **en matière financière** : le Conservatoire continuera à présenter une offre d'opérations séduisantes pour le mécénat. Il renforcera les moyens qu'il consacre à ces partenariats et développera une stratégie approfondie en la matière.

### 4. PARTICIPER À L'APPLICATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES et adapter l'établissement aux réformes institutionnelles

Compte tenu de ses missions, de son expertise en matière de prospective foncière et de son organisation territoriale, il demeure stratégique pour l'établissement d'inscrire son action dans les projets de territoire et les politiques publiques portant sur l'aménagement du territoire, la préservation des paysages, de la biodiversité, de la qualité des milieux et du bon état écologique des milieux, la politique maritime intégrée, la prévention des risques. Il participe ainsi à la mise en œuvre sur les territoires des Grenelle de l'environnement et de la mer.

Il est aussi stratégique, pour lui, de se préparer aux évolutions institutionnelles évoquées plus haut (cf. *supra* « éléments de contexte »).

Le renforcement de ses partenariats reste un enjeu fort dont dépend sa capacité d'action.

Cette quatrième orientation se traduira, notamment, par :

- **la participation aux travaux stratégiques** au cours desquels le Conservatoire fera connaître et valoir ses propres approches. Dans ce cadre, il apportera son expertise et valorisera celle de ses partenaires. Il pourra participer à des projets de territoire et à des travaux de prospective territoriale ;

- **l'intervention soutenue au niveau international**, en soutien des initiatives françaises, européennes et multilatérales sur les enjeux littoraux et en priorité dans le bassin méditerranéen ;

- **l'adaptation des structures de gouvernance de l'établissement** (conseil d'administration et conseils de rivages) aux réformes institutionnelles en cours (collectivités territoriales, collectivités d'outre-mer) et l'anticipation des évolutions de ses partenariats avec les collectivités dont les compétences évolueront.

### 5. CONSOLIDER structurellement l'établissement

Cette dernière orientation stratégique conditionne la mise en œuvre des précédentes ; le Conservatoire doit poursuivre sa démarche de consolidation afin d'assurer de façon optimale son fonctionnement et son pilotage.

Cette dernière orientation stratégique se traduira par :

- **la consolidation financière** : durant les trois années du contrat, l'établissement bénéficiera de la poursuite du versement du droit annuel de francisation des navires (DAFN). Par ailleurs, la réforme du DAFN (élargissement de son assiette) qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, permettra au Conservatoire de bénéficier, dès le déplaçonnement de la taxe en 2013, de nouveaux moyens, conformément aux annonces du Président de la République ; le Conservatoire accroîtra ses ressources propres et ses ressources externes, notamment en provenance des fonds et programmes communautaires (FEDER, LIFE, INTERREG, FED...). Il s'efforcera de renforcer ses compétences en la matière ;

- **la consolidation de ses effectifs** : l'établissement bénéficiera, conformément à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2010-2013 et sous réserve du vote des lois de finances, d'une augmentation de son plafond d'emploi pour tenir compte de l'accroissement de son domaine, de ses missions et de l'activité afférente (120 agents sous plafond en 2012 et 124 agents sous plafond en 2013) ; en parallèle, l'établissement, dont le patrimoine progresse en permanence, calibrera avec précision ses moyens et s'efforcera de les déployer pour assurer la réalisation de l'ensemble des missions et des nouveaux objectifs triennaux ;

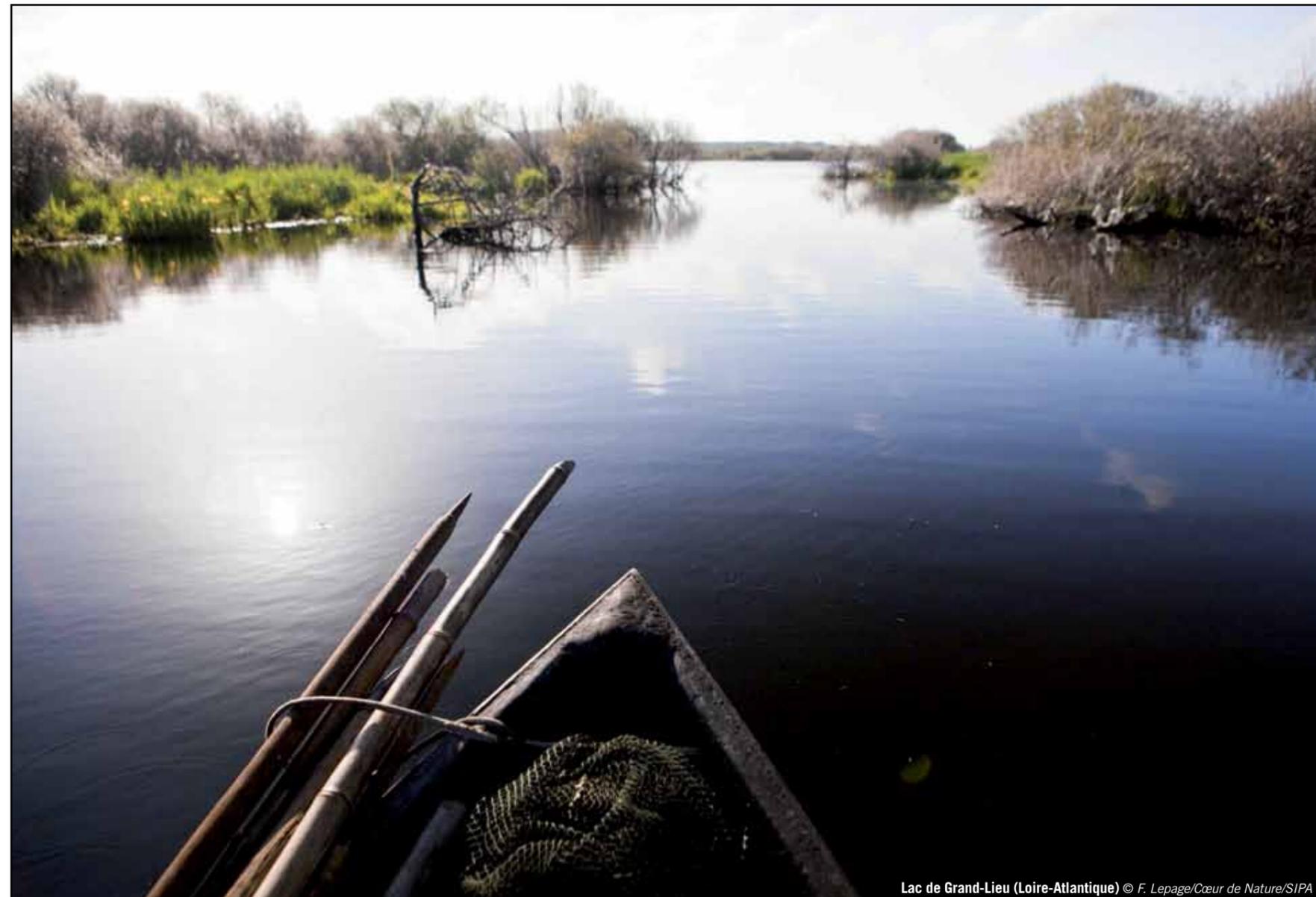
- **la rénovation des conditions d'emploi des agents contractuels du Conservatoire** : elle sera accompagnée par la rénovation du dispositif d'évaluation et le renforcement de la gestion dynamique des ressources humaines, permettant une meilleure formation et une plus grande mobilité des agents ;

- la mise en place d'un **dispositif de management de la connaissance et de partage de l'expérience** : il permettra une plus grande mise en réseau des délégations de rivage et la dynamisation des réseaux de correspondants animés par les services centraux ; il répondra à l'objectif recherché de développement et de reconnaissance de l'**expertise** ;

- la définition et la consolidation des **nouveaux processus et procédures** de travail issus des réorganisations des services centraux et le **renforcement de leur sécurité** : il conviendra aussi de développer les fonctions de contrôle interne, de contrôle de gestion et d'optimisation des achats ;

- **la poursuite de la modernisation comptable** et la mise en place du contrôle interne comptable et financier (CICF) ;

- **l'expérimentation, en particulier outre-mer, d'opérations de mutualisation** immobilières et de ressources humaines, dans le respect des compétences respectives des structures concernées.



Lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique) © F. Lepage/Cœur de Nature/SIPA

# OBJECTIFS PAR ACTIVITÉ

## 1. L'INTERVENTION FONCIÈRE

La France poursuit une politique de protection de son littoral en raison de la richesse et de la fragilité de celui-ci. L'objectif, à 2050, est de maintenir le tiers du littoral à l'état naturel (le « Tiers naturel »). Dans le cadre de cette politique, la stratégie à long terme du Conservatoire prévoit, à l'horizon 2050 :

- **d'assurer lui-même la protection en propre de 20 à 25 % du linéaire côtier ;**
- **d'être propriétaire de 200 000 hectares d'espaces naturels du littoral métropolitain et de 70 000 hectares outre-mer,** surfaces auxquelles s'ajouteront les parcelles affectées ou attribuées du domaine de l'État.

D'autres outils sont mobilisés pour la réalisation du « Tiers naturel » : les forêts domaniales, les cœurs de parcs nationaux et les réserves nationales, les espaces naturels sensibles (ENS) des départements.

À la signature du présent contrat, après trente-sept ans d'intervention foncière, les sites du Conservatoire représentent 12,3 % du linéaire côtier et constituent un patrimoine au profit de la communauté nationale de 141 328 hectares dont 83 821 hectares en propriété, c'est-à-dire inaliénables.

Pour la durée du présent contrat, l'État et le Conservatoire affirment la volonté de mener cette politique foncière en se donnant trois objectifs :

- 1 - **maintenir le rythme des acquisitions en priorisant les interventions ;**
- 2 - **affiner la stratégie d'intervention en définissant un objectif intermédiaire à l'horizon 2030 ;**
- 3 - **adapter la stratégie à certains territoires spécifiques (outre-mer, domaine public maritime, rivages lacustres, estuaires).**

### 1.1 MAINTENIR LE RYTHME DES ACQUISITIONS EN PRIORISANT LES INTERVENTIONS

Lors du Grenelle de la mer, la proposition d'accélérer le rythme d'acquisition a été formulée. Après analyse, il a été montré que la dynamique du marché foncier ne le permettrait pas. **Maintenir un rythme soutenu d'acquisition est déjà un objectif ambitieux et difficile,** qui oblige à prioriser plus encore les acquisitions.

#### MAINTENIR LE RYTHME D'ACQUISITION

Le Conservatoire du littoral continuera à accroître le linéaire côtier protégé tout en veillant à constituer des ensembles cohérents sur la frange côtière. En augmentant le linéaire sous sa protection, l'établissement permet à tous d'accéder à la mer et contribue activement à la réalisation du sentier du littoral.

Il s'efforcera d'accentuer son intervention sur les rivages des régions qui, à la date de signature du contrat, sont les plus éloignées de l'objectif du « Tiers naturel ». Il tiendra compte des disparités et des contextes régionaux lorsqu'il sera amené à arbitrer entre telle ou telle intervention.

Le niveau annuel **d'acquisition en propriété** devra rester soutenu, entre 2 500 et 3 500 hectares par an. Au regard des contraintes, disponibilité des biens à la vente, évolutions des règles de l'urbanisme, évolution du marché, structures foncières, l'établissement sélectionnera avec soin ses interventions pour atteindre sa cible.



## OBJECTIFS 1. L'INTERVENTION FONCIÈRE

### SE DONNER LES MOYENS D'INTERVENIR SUR LE MARCHÉ FONCIER

#### Outils juridiques et modalités d'acquisition

L'établissement continuera à privilégier la négociation amiable fondé sur les évaluations réalisées par l'administration des domaines (France Domaine). Dans les sites analysés comme prioritaires, le Conservatoire du littoral sera amené à utiliser son droit de préemption et à solliciter de l'autorité compétente des déclarations d'utilité publique (DUP) lui permettant d'engager des procédures d'acquisition par le juge de l'expropriation. Les zones naturelles stratégiques devront être couvertes par des **zones de préemption propre**, complémentaires de celles mises en place par les départements.

Le Conservatoire aura recours, en cas de nécessité, à des partenariats avec les SAFER et les EPF.

#### Moyens financiers pour l'intervention foncière

Le Conservatoire du littoral continuera, sur la période, à consacrer les **deux tiers** de son budget d'investissement à l'acquisition.

L'opération des Salins du Midi a mobilisé des moyens importants et entraîné une réflexion globale sur la protection de la Camargue. Ces opérations financièrement très lourdes, d'importance européenne, ne peuvent s'envisager sans un soutien exceptionnel de l'État, de l'Union européenne, de mécènes privés et de particuliers.

**L'établissement s'efforcera d'accroître les soutiens publics et privés** (dations en paiement, dons et legs, souscriptions nationales, subventions de l'État, des fonds européens, des collectivités et des participations d'entreprises privées ou établissements publics).

L'intervention du Conservatoire du littoral dans les zones humides du littoral et les communes riveraines des grands lacs intérieurs se poursuivra, en partenariat avec les agences de l'eau.

Tableau n°1 : Rythme d'acquisition foncière

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Maintenir le rythme des acquisitions en priorisant les interventions	Linéaire côtier acquis	25 km	25 km	25 km
	Surface acquise/an	2 500 à 3 500 ha	2 500 à 3 500 ha	2 500 à 3 500 ha
	Surfaces des zones de préemption	75 %	78 %	80 %
	Dépenses consacrées à l'acquisition	2/3 des dépenses d'investissement	2/3 des dépenses d'investissement	2/3 des dépenses d'investissement

### PRIORISER L'INTERVENTION FONCIÈRE

Le Conservatoire du littoral, engagé dans la mise en œuvre concrète de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, mène une politique foncière pour « *sauvegarder, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels, côtiers ou lacustres d'intérêt biologique et paysager* » (article L 322-1 du code de l'environnement). Il s'agit de soustraire définitivement ces espaces aux risques d'artificialisation et de dégradation paysagère, et de les transmettre en bon état écologique aux générations futures.

Dans ce cadre, le Conservatoire du littoral poursuivra l'objectif de **diversité biologique et paysagère** de son domaine.

Il tiendra compte, par ailleurs, de l'impératif de restauration des milieux et des paysages, de la mise en place de **continuités écologiques** sur le littoral (trames vertes et

bleues), de la création d'aires protégées terrestres et marines, de la préservation des zones humides du littoral.

Il évaluera aussi, avant d'intervenir, les **effets actuels et futurs du changement climatique** et des risques naturels associés, ainsi que la qualité du patrimoine culturel présent sur les sites.

L'établissement est habilité à recevoir des mesures compensatoires. Après avoir défini les modalités de ce type d'acquisition, il précisera, dans ses rapports annuels d'activité, le nombre d'opérations et la surface concernés par la compensation écologique et tentera d'en évaluer les conséquences sur le marché foncier.

#### Les points de vigilance

Dans le cadre de la stratégie foncière adoptée en 2005, le Conservatoire maintiendra ses efforts pour constituer de grandes entités fonctionnelles et des coupures d'urbanisation, plus modestes mais qui constituent de véritables « fenêtres sur la mer ».

Il sera particulièrement vigilant aux risques de morcellement foncier, au phénomène de « cabanisation » ou de dégradation de sites protégés, classés ou inscrits.

Il veillera aux espaces naturels périurbains, aux espaces sur lesquels l'usage agricole est menacé et aux zones humides du littoral.

#### Les outils de la priorisation

Le Conservatoire du littoral **rénovera la grille d'analyse lui permettant d'apprécier l'opportunité d'une intervention foncière** (création et extension des surfaces où l'acquisition est autorisée).

Tableau n°2 : Priorisation des acquisitions

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Maintenir le rythme des acquisitions en priorisant les interventions	Pourcentage de zones humides protégées	30 %	30 %	30 %
	ZNIEFF de catégorie 1	50 %	50 %	50 %
	Sites classés	25 %	25 %	25 %

Par ailleurs, l'établissement **ajustera ses procédures internes d'intervention** foncière afin de vérifier la pertinence des choix d'acquisition suffisamment en amont, permettant ainsi de prioriser celles-ci au sein des périmètres d'intervention.

En outre, le Conservatoire exploitera pleinement ses bases de données foncières et celles de ses partenaires pour cibler ses interventions foncières.

### 1.2 AFFINER LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

#### RENFORCER L'ANALYSE ET LA PROSPECTIVE SPATIALES

Le Conservatoire continuera à suivre et anticiper les évolutions des usages des sols. À cette fin, il **renforcera ses partenariats** afin de mieux connaître les politiques foncières de tous les intervenants (départements, Agences des 50 pas géométriques, SAFER, CREN, Agences de l'eau...).

## OBJECTIFS 1. L'INTERVENTION FONCIÈRE

Tableau n°3 : Outils d'analyse spatiale

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Affiner la stratégie d'intervention	Organisation d'un colloque « Demain quel littoral ? »	Préparation	Réalisation	Diffusion des actes

Par ailleurs, son expérience et son savoir-faire en matière foncière lui donnent qualité pour participer aux réflexions de l'État en matière de droit des sols et de droit d'urbanisme. **Il continuera à proposer les évolutions, notamment d'ordre juridique et fiscal**, de nature à favoriser la protection du « Tiers naturel ». **Il participera à des études prospectives** en matière d'occupation des sols (en particulier urbains et agricoles) en se rapprochant notamment de la DATAR et de l'observatoire du littoral du Commissariat général au développement durable (CGDD) ; le rapport d'activité fera le bilan annuellement des conventions de partenariat et des études menées durant l'année dans le domaine foncier, notamment avec les DRAC qui apporteront à ses équipes foncières des éléments d'information sur le patrimoine culturel à protéger.

Enfin, **il assurera le « porter à connaissance » auprès des services de l'État** (DDTM, DREAL et DIRM) de sa stratégie d'intervention foncière lors de l'élaboration de documents de planification (SCOT, PLU, PPRI, PAPI, documents stratégiques de façade –DSF).

Pour valoriser et diffuser ses travaux d'analyse spatiale, l'établissement organisera, en 2013, **un colloque sur l'avenir du littoral** avec des projections spatiales du littoral à l'horizon 2050.



Salins de Sainte-Lucie (Aude) © C. Loste/DREAL L.R.

### DÉFINIR UN OBJECTIF INTERMÉDIAIRE À L'HORIZON 2030 ET UN SCHÉMA DE PRIORISATION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE

À l'issue des trois années du contrat, le Conservatoire aura procédé, sur le fondement de sa stratégie à long terme, à une nouvelle **caractérisation du littoral à protéger**. Ce faisant, il aura identifié **des zones ou sites d'intervention prioritaire** qui déterminent l'évolution de l'ensemble géographique considéré. Ce travail tiendra compte, notamment, de la distance par rapport au rivage et des unités paysagères et écologiques (unités biogéographiques). Sur les « sites d'intervention prioritaire », il recourra à des **processus d'acquisition plus actifs**, associés à des priorités budgétaires définies au niveau national.

En outre, **les entités géographiques qui peuvent faire l'objet d'interventions à long terme** seront identifiées et, pour chacune d'entre elles, les modalités d'intervention seront précisées (zones de préemption, servitudes, DUP expropriation, attribution de la qualité de projet d'intérêt général à certains périmètres autorisés, etc.).

Tableau n°4 : Définition de sites d'intervention prioritaire

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Affiner la stratégie d'intervention	Définition d'un schéma de priorisation	Analyse	Élaboration négociation priorisation	Réalisation du schéma
	Identification de sites d'intervention prioritaire	Travail préparatoire	Travail préparatoire	Réalisation
	Modernisation du SIG	État des lieux et définition d'une stratégie	Généralisation de la démarche de qualité	Atlas révisé

Ces différents espaces ainsi que **les moyens (techniques, humains, financiers)** à mobiliser pour les acquérir, seront précisés dans un « **schéma de priorisation de la stratégie foncière à l'horizon 2030** ». Ce schéma identifiera un **objectif d'acquisition à moyen terme** (2030) exprimé en surface et géo-localisé.

Il précisera, en outre, les priorités en matière d'affectation et d'attribution de parcelles du domaine de l'État, en particulier celles comprenant les **phares** des listes annexées au présent contrat. Ces affectations du domaine de l'État devront être cohérentes avec les propriétés de l'établissement et avec sa stratégie à long terme.

Afin de réaliser ce travail d'analyse stratégique, le système d'information géographique (SIG) du Conservatoire sera **complété et modernisé** pour répondre à ses besoins et à ceux de ses partenaires, en facilitant la compréhension des territoires. À ce titre, l'établissement pourra renforcer sa collaboration avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

### 1.3 ADAPTER LA STRATÉGIE À CERTAINS ESPACES LITTORAUX SPÉCIFIQUES

Lorsqu'il intervient sur des espaces littoraux spécifiques en raison de leurs caractéristiques et des pressions spécifiques qu'ils subissent, des actions et moyens particuliers sont nécessaires. Sont concernés : les littoraux ultra-marins, les estrans, les plages, les lidos, les flèches (éléments du domaine public maritime), les rives des estuaires (domaine privé, domaines publics maritime et fluvial) et des grands lacs.

#### AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE LA STRATÉGIE OUTRE-MER

La notion de « Tiers naturel » est difficilement applicable dans les territoires d'outre-mer en raison de leurs caractéristiques propres, en particulier de leur insularité, et, dans certains territoires comme Mayotte, de la reconnaissance récente du droit de propriété. Dans ce contexte, le Conservatoire du littoral arrêtera et proposera au conseil d'administration et au ministère du développement durable, **un référentiel spécifique**, variante du « Tiers naturel » pour chacun des territoires ultra-marins concernés.

Dans le même temps, l'établissement précisera les critères et outils d'intervention qui lui semblent les plus pertinents, territoire par territoire, formant ainsi **des zones stratégiques d'intervention**. Il privilégiera la constitution d'ensembles d'une grande richesse biologique.

#### ADAPTER LA STRATÉGIE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME AU NOUVEAU CONTEXTE

Le Conservatoire du littoral est reconnu par la loi comme un acteur important de la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML). Les parties du DPM qui lui sont affectées ou attribuées ont le statut juridique d'aires marines protégées (AMP). Depuis 2008, date de parution de la stratégie du Conservatoire pour le DPM à l'horizon 2050, le contexte a évolué rapidement, avec la définition de nouveaux objectifs

## OBJECTIFS 1. L'INTERVENTION FONCIÈRE

en matière d'aires marines protégées, la création de plusieurs parcs naturels marins sous l'impulsion de l'État et de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) et les travaux de révision de la stratégie nationale de création et de gestion des AMP dans la suite du Grenelle de la mer.

Dans ce contexte, **le Conservatoire aura pour objectif d'adapter sa stratégie d'intervention sur le DPM.** Il s'agira :

- d'identifier plus précisément les zones côtières dont la gestion de l'interface « terre-mer » serait améliorée par une affectation du DPM au Conservatoire et d'inscrire cette affectation dans la **stratégie départementale de gestion du DPM** des services de l'État ;

- de s'assurer d'une gestion du site (la partie « aire marine protégée ») en relation étroite avec l'Agence des aires marines protégées.

### LA STRATÉGIE DANS LES GRANDS ESTUAIRES ET LES DELTAS

Les estuaires et leurs rivages (DPM et DPF) constituent des milieux écologiques particulièrement riches (essentiels à l'avifaune et à la biodiversité marine) mais où se concentrent les pollutions des bassins versants. Ils façonnent des paysages très spécifiques souvent marqués par l'intervention humaine (endiguement, canaux et chenaux, polders, ponts, ports...). Ce sont par ailleurs des espaces très convoités en raison de leur ouverture sur la mer et de leurs potentialités en matière de développement de zones portuaires, industrielles et urbaines. Un très grand nombre d'acteurs aux multiples activités et usages interviennent de ce fait dans les estuaires.

Le ministère du développement durable, dans la suite des engagements du Grenelle de la mer, a lancé un travail important sur ces espaces, auquel le Conservatoire **continuera de participer activement.**

En parallèle et dans le cadre du présent contrat, le Conservatoire du littoral explicitera et **cartographiera la stratégie** dans les grands estuaires arrêtée par son conseil d'administration.

Tableau n°5 : Définition d'objectifs et de stratégies pour les territoires littoraux spécifiques

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Affiner les objectifs et stratégies pour les territoires littoraux spécifiques	Référentiel de protection du littoral outremer	Cahier des charges	Élaboration	Réalisation
	Nouvelle stratégie DPM		×	
	Formaliser la stratégie dans les estuaires et les deltas		×	
	Cartographie actualisée de la stratégie lacs	×		

Le Conservatoire consolidera le partenariat engagé avec les Grands Ports Maritimes (GPM). Il confirmera en particulier sa vocation de partenaire privilégié pour l'élaboration et la mise en œuvre des documents stratégiques relatifs au patrimoine naturel des grands ports maritimes.

### LA STRATÉGIE « GRANDS LACS »

Lors du précédent contrat, des principes stratégiques ont été dégagés avec le soutien d'une expertise externe. Il a été notamment reconnu que le canton n'était pas la bonne échelle d'intervention et qu'il convenait de maintenir les acquisitions sur le seul territoire communal riverain des lacs.

Il s'agira, durant la durée du présent contrat, d'actualiser **la stratégie pour les lacs et de la mettre en œuvre.**

Les coûts moyens d'acquisition seront précisés dans le rapport annuel d'activité.



Estuaire de la Seine (Seine-Maritime) © R. Meigneux/Cœur de Nature/SIPA



## 2. INGÉNIERIE DE GESTION DES SITES

La gestion des sites que le Conservatoire acquiert est assurée en partenariat avec les collectivités territoriales et en recourant, parfois, à des établissements publics (ONCFS, ONF, AAMP, PN) ou encore à des associations, par exemple la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), la Société nationale de protection de la nature (SNPN) ou les conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN). En amont, le Conservatoire du littoral définit un **cadre unique de gestion** applicable à l'ensemble de ses propriétés. Au titre de ses responsabilités de propriétaire, il veille à la conservation du patrimoine et à sa valorisation. Les sites du Conservatoire constituent un **vaste réseau** écologique et paysager, surveillé au quotidien par les gardes du littoral employés par ses partenaires gestionnaires. De ce fait, le Conservatoire est responsable de la préservation d'une partie croissante de la biodiversité et des paysages du littoral. Il doit, en outre, veiller à la préservation d'usages respectueux de la vocation des sites et à l'accessibilité des sites.

Tout en maintenant ses efforts visant à la couverture d'un maximum de sites, l'établissement poursuivra trois objectifs dans le domaine de l'ingénierie de gestion :

- 1 - améliorer l'évaluation des sites ;
- 2 - garantir la qualité du dispositif de gestion tout en renforçant les partenariats et la mobilisation de ses partenaires ;
- 3 - concevoir et expérimenter des actions innovantes afin de faire face, en particulier, aux défis du changement climatique et de la perte de biodiversité.



### 2.1 AMÉLIORER L'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DES SITES

#### CONSOLIDER LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le Conservatoire dispose déjà de nombreuses données permettant de mesurer la richesse patrimoniale des sites et leur état de conservation. Cette connaissance est un préalable à la définition des mesures de gestion. La base informatisée qui intègre ces données (SICLAD) a été rénovée au cours du précédent contrat d'objectifs. Il reste à achever puis à mettre à jour les bases de données naturalistes (faune et flore) et des activités associées. **Les outils de recueil des données naturalistes seront modernisés**, en relation avec le MNHN, permettant ainsi d'alimenter le système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Tableau n°6 : Connaissance du patrimoine naturel et culturel et des usages sur les sites du Conservatoire

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012 prévu	2013 prévu	2014 prévu
Améliorer l'évaluation de l'état des sites	Mise en service du portail collaboratif	Achèvement du volet faune		Achèvement du volet flore
	Actualisation de l'atlas de la mangrove		Réalisation	
	Réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel	Définition du champ et de l'outil, et inventaire des biens inscrits et classés	Autres biens	Achèvement

## OBJECTIFS 2. INGÉNIERIE DE GESTION DES SITES

Le Conservatoire mobilisera les naturalistes, notamment les conservatoires botaniques nationaux (CBN) pour ce qui concerne la flore et les habitats naturels, **et aussi les citoyens**, en développant une démarche de sciences participatives permettant de valoriser leurs observations réalisées *in situ*.

Ce travail pourra servir, en relation avec les DREAL référentes, à identifier la faune et la flore concernées par un plan national d'action pour la préservation d'espèces menacées (PNA), présentes sur les sites du Conservatoire. Outre-mer, le Conservatoire mettra à jour son atlas de la mangrove.

Il reste aussi à renforcer la connaissance du patrimoine culturel. Dans cette perspective, les efforts consacrés aux études, notamment archéologiques, seront maintenus et un inventaire du patrimoine culturel sera réalisé.

### ÉVALUER L'ÉTAT DES SITES

Le Conservatoire du littoral évaluera ses sites grâce au dispositif pragmatique d'évaluation qu'il a mis au point lors du précédent contrat.

Cette évaluation portera sur l'ensemble des sites, sur leur patrimoine, et permettra de mesurer leur évolution : biodiversité, paysage, patrimoine culturel, accueil du public, usages socio-économiques, dispositif de gestion.

Tableau n°7 : Évaluation des sites

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Améliorer l'évaluation de l'état des sites	Déploiement du dispositif d'évaluation	3 délégations de rivage auditées	3 délégations de rivage auditées	2 délégations de rivage auditées



Trio de papillons gazés au lac de Vassivière (Haute-Vienne) © J. Lecquyer/Cœur de Nature/SIPA

### 2.2 GARANTIR LA QUALITÉ DU DISPOSITIF DE GESTION

#### MODERNISER LE DISPOSITIF DE GESTION DES SITES

L'effort de gestion accompli grâce à la participation de ses partenaires gestionnaires sera maintenu **avec une attention particulière à l'outre-mer** qui, malgré le rattrapage effectué ces dernières années, reste encore en retard en la matière.

À la suite d'expérimentations menées durant le précédent contrat d'objectifs portant sur des plans de gestion à plus longues échéances, le **Conservatoire du littoral engagera un travail visant à rénover le cadre méthodologique général d'élaboration des plans de gestion** qui, tout en prenant en compte la souplesse rendue nécessaire par la grande diversité des sites rencontrés, facilitera une approche globale de la gestion. Le Conservatoire veillera à préciser clairement la vocation du site.

Le projet et les objectifs de gestion pour le site seront précisés dans les plans et conventions de gestion et ne feront plus l'objet de formules-types. L'établissement proposera une gestion des sites en réseau et des modalités de gestion

Tableau n°8 : Dispositif de gestion

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Garantir la qualité du dispositif de gestion	Nombre de sites bénéficiant d'une convention de gestion partenariale	550	570	590
	Nombre de sites bénéficiant d'au moins un agent (commissionné ou non commissionné)	520	530	540
	Nombre de sites opérationnels ayant fait l'objet d'un rapport annuel d'activité	350	370	390
	Nombre de conventions d'usage	1600	1630	1660
	Nombre de plans de gestion s'appliquant à plusieurs sites	3	8	15
	Actualisation du document de référence sur les plans de gestion	Préparation	Élaboration	Expérimentation

des sites marins, en tenant compte des exigences liées à la surveillance des sites. Pour cela, il étudiera l'interdépendance et la fonctionnalité des sites.

Le Conservatoire veillera aussi, pour ses sites dont la partie marine sera identifiée par l'établissement comme une unité maritime cohérente, à mettre en place une gestion intégrée tenant compte des interactions terre-mer.

Il précisera, enfin, ses **partenariats avec les établissements publics nationaux** qui interviennent outre-mer (PN, ONF, ONCFS, AAMP).

#### DÉVELOPPER DES OUTILS PERMETTANT D'AMÉLIORER LA GESTION

Certains sites très sensibles, les zones humides du littoral (roselières, vasières), les estrans, les plages et les sites qui connaissent des usages de nature agricole nécessitent une surveillance adaptée et complexe. Dans ces circonstances, le Conservatoire doit **développer des outils** pour faciliter le travail de ses partenaires gestionnaires.

Ainsi, à partir de l'étude relative aux usages du DPM réalisé lors du précédent contrat, sera réalisé en 2013 un guide destiné à répondre aux questions posées par la gestion du DPM.

Une nouvelle convention type d'usages sera adoptée pour les **usages agricoles** et utilisée progressivement afin de tenir compte des évolutions de la politique agricole commune (PAC) et des orientations retenues par le gouvernement dans le domaine de l'agro-environnement. Par ailleurs, des partenariats seront recherchés pour améliorer la valorisation agricole, en particulier avec l'INRA et les chambres d'agriculture.

**Dans le domaine de l'eau**, le Conservatoire renforcera ses partenariats avec les agences de l'eau afin de leur apporter un appui méthodologique en matière de gestion et d'enca-drement des zones humides.

Par ailleurs, un partenariat avec l'ONEMA sera recherché dès 2012 afin de soutenir et mettre en valeur les actions réalisées par le Conservatoire du littoral en faveur des zones humides, en particulier outre-mer à travers la labellisation pôle relais « zones humides outre-mer » (mangroves et espaces lagunaires associés).

## OBJECTIFS 2. INGÉNIERIE DE GESTION DES SITES

Tableau n°9 : Gestion des usages agricoles et des zones humides

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Garantir la qualité du dispositif de gestion	Nombre de conventions conclues avec les agences de l'eau	Préparation	Préparation	Signature de cinq conventions
	Adoption d'une nouvelle convention d'usages agricoles	Adoption		
	Adoption d'une convention avec l'ONEMA	Préparation de la convention et organisation du réseau outre-mer	Labellisation du pôle-relais	

### ÉVALUER DE FAÇON PARTAGÉE LE DISPOSITIF DE GESTION DE CHAQUE SITE

En poursuivant la démarche lancée lors du précédent contrat d'objectifs, le Conservatoire du littoral, en coopération avec Rivages de France, développera l'évaluation du dispositif de gestion en associant, de façon systématique, les gestionnaires (« évaluation partagée »).

Il veillera par ailleurs à l'animation du réseau des gardes du littoral et à l'élaboration avec l'ATEN du programme de formation leur permettant d'être commissionnés « police de la nature ».

Outre-mer, les efforts déployés lors du précédent contrat d'objectifs seront poursuivis dans l'objectif d'augmenter le nombre de sites disposant d'un garde du littoral. Par ailleurs, le

Tableau n°10 : Évaluation du dispositif de gestion

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Garantir la qualité du dispositif de gestion	Nombre de sites ayant fait l'objet d'une évaluation partagée du dispositif de gestion	20	40	60

Tableau n°11 : Coûts moyens d'élaboration d'un document de gestion

Coût moyen d'élaboration d'un document de gestion	2012	2013	2014
Par site	Suivi et publication annuels		
À l'hectare			

Conservatoire définira les modalités de gardiennage des espaces naturels de la zone des 50 pas géométriques qui lui sont remis en gestion.

Le dispositif de gestion mis en place sur chacun des sites sera renseigné au moyen d'un logiciel adapté (SICLAD).

Enfin, l'établissement continuera à suivre et à publier le coût moyen de l'élaboration des documents de gestion. Il cherchera aussi à mieux connaître le **coût moyen annuel de gestion de chaque site** en demandant à ses partenaires les informations financières utiles à ce chiffrage. Il recensera les subventions obtenues en matière d'opération de gestion, en particulier des fonds européens.



Domaine d'Abbadia, corniche Basque (Pyrénées-Atlantiques) © Conservatoire du littoral

### 2.3 CONCEVOIR ET EXPÉRIMENTER DES ACTIONS INNOVANTES

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 et afin de contribuer à stopper la perte de biodiversité, le Conservatoire du littoral, avec l'appui de son conseil scientifique, **testera des modes de gestion des sites** qui tiennent compte de la fonctionnalité des écosystèmes et des continuités écologiques.

La mise en place de continuités écologiques sera recherchée, permettant de relier les sites du Conservatoire avec les autres espaces naturels, formant ainsi une trame verte et bleue sur le littoral. Ces continuités seront intégrées aux schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Dans cette perspective, le Conservatoire du littoral travaillera en relation étroite avec le réseau des gestionnaires de la nature (ONF, ONCFS, RNF, PNF, ATEN, FNCEN, AAMP, FPNR, association Ramsar France, Fondation Tour du Valat, la LPO, etc.).

Le Conservatoire s'attachera aussi à caractériser les services rendus par le patrimoine protégé. Il pourra utilement solliciter la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et le CGDD.

Au titre de cet objectif, il lancera une réflexion et des expérimentations sur des sites pilotes pour tester un mode de gestion avec le moins d'intervention humaine possible.

En matière de gestion de la frange littorale soumise à l'érosion côtière, le Conservatoire du littoral s'est doté d'une doctrine qui privilégie les échanges sédimentaires entre la mer et la terre et les fluctuations du trait de côte. Il s'efforcera durant les trois prochaines années de diffuser cette doctrine afin qu'un maximum d'acteurs puissent l'assimiler et entreprendre des actions cohérentes.

L'établissement, aidé par son conseil scientifique et, si nécessaire, par d'autres établissements comme le BRGM, le CETMEF, l'IFREMER, l'IRSTEA, les universités ou encore des structures régionales comme le GIP Aquitaine, **concevra en relation étroite avec les services de l'État (DDTM, DREAL) des opérations pilotes d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer** (voir *infra* § 3.2).

**Il élaborera des plans permettant de mettre en sécurité** ses sites en cas de survenance d'un aléa comme la submersion marine, l'inondation ou l'incendie.

Pour mener de telles actions innovantes, l'établissement s'attachera à répondre aux appels à projets lancés par les pouvoirs publics (État, Europe, collectivités) et sollicitera des financements de mécènes.

Tableau n°12 : Gestions innovantes

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Concevoir et expérimenter des actions innovantes	Nombre de sites	Définition de la méthodologie	1 site	1 site



Grand Site de Paulilles (Pyrénées-Orientales) © Conservatoire du littoral

### 3. ACTIVITÉS DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT

L'état des sites acquis par le Conservatoire du littoral (ou qui lui sont affectés) et sa qualité de propriétaire justifient souvent que soient programmés et engagés des travaux de restauration des milieux naturels ou de restauration des paysages et du patrimoine culturel et bâti. Par ailleurs, des aménagements sont souhaitables pour améliorer les conditions d'accueil, les sites du Conservatoire étant, sauf exception, ouverts au public. Des travaux sont aussi nécessaires pour permettre certains usages (en particulier agricoles), tout en assurant la préservation des espaces naturels. Ces opérations complexes de restauration et d'aménagement relèvent de la « **responsabilité de propriétaire** ». Elles sont conduites par le Conservatoire du littoral en relation étroite avec les collectivités et avec leur appui financier. Cette activité sera maintenue en visant les trois objectifs suivants :

- 1 - réaliser les travaux avec une exigence élevée de qualité ;
- 2 - entreprendre des travaux d'adaptation au changement climatique ;
- 3 - restaurer en priorité les bâtiments d'intérêt patrimonial reconnu.

#### 3.1 RESTAURER ET AMÉNAGER AVEC UNE EXIGENCE ÉLEVÉE DE QUALITÉ

La programmation nationale annuelle des travaux de restauration tiendra compte des priorités nationales en matière de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF de catégorie 1, plans nationaux de conservation des espèces, dispositif des aires protégées) et de paysages (sites inscrits et classés, opérations grands sites – OGS).

Le Conservatoire consacrera aux travaux des moyens significatifs, de l'ordre du tiers de son budget d'investissement, notamment pour financer des opérations de reconquête. Il mènera au moins deux opérations lourdes de restauration par an, visant à remettre en état naturel des milieux fortement dégradés, notamment par la démolition de constructions. Sur la période du contrat, le Conservatoire mènera au moins deux opérations de reconquête outre-mer.

Tableau n°13 : Opérations de restauration du patrimoine naturel et paysager

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012 prévu	2013 prévu	2014 prévu
Restaurer et aménager avec une exigence élevée de qualité	Nombre d'opérations de restauration menées dans l'année	100	100	100
	% d'opérations avec paysagiste sur opération avec maîtrise d'œuvre	30 %	40 %	50 %
	Nombre d'opérations emblématiques de reconquête paysagère réalisées	2	2	2

## OBJECTIFS 3. ACTIVITÉS DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT



Sentier de la mangrove de Port-Louis (Guadeloupe) © J. Witt/Cœur de Nature/SIPA

Les **aménagements** réalisés en matière d'accès aux sites ou de cheminement à l'intérieur des sites, permettront d'assurer la protection des milieux et de réguler leur fréquentation par les différents publics et usagers. Ils seront aussi utiles à la compréhension du site, de ses fonctionnalités et de son environnement proche.

La signalétique sur les sites délivrera une information sur la qualité et le sens des travaux réalisés en rappelant les rôles de chacun, du Conservatoire et de ses partenaires. La nouvelle signalétique sera généralisée.

Tout un chacun, selon ses facultés, doit pouvoir découvrir et apprécier les sites du Conservatoire. Dans cette perspective et en application du guide méthodologique « Accueil des personnes handicapées sur les sites du Conservatoire du littoral » réalisé lors du précédent contrat d'objectifs, l'attention sera maintenue, lors des travaux d'aménagements sur les sites, sur les **capacités d'accueil de tous les publics**.

Pour garantir la qualité des aménagements et s'assurer qu'ils soient conformes à l'« esprit du site », le Conservatoire du littoral continuera à faire **appel à des spécialistes** reconnus

Tableau n°14 : Aménagement de sites pour l'accueil du public

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Restaurer et aménager avec une exigence élevée de qualité	Proportion des sites opérationnels disposant d'aménagements adaptés à destination du public (hormis terrains qui n'ont pas vocation à recevoir du public)	72 %	74 %	76 %
	Proportion des sites opérationnels bénéficiant de la signalétique du Conservatoire	85 %	88 %	90 %
	Nombre de sites aménagés et accessibles pour tous publics	35	40	50
	Rédaction des lignes directrices de la doctrine d'aménagement	Préparation	Réalisation	

qui utilisent des matériaux et techniques répondant aux exigences du développement durable (proximité de l'origine, qualité...).

L'établissement **formalisera et appliquera les lignes directrices** qui guident ses choix en matière d'aménagement. Ce travail complètera le guide méthodologique sur « la mise en place d'un système de management environnemental » qui n'aborde pas le volet paysager.

Le présent contrat confirme, par ailleurs, l'objectif de **100 sites sous management environnemental d'ici à 2014**.

Le rapport annuel d'activité présentera le bilan des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage (article L 322-10 du code de l'environnement) conclues annuellement. Il indiquera, en outre, le coût moyen de restauration et d'aménagement par hectare et par site.

### 3.2 ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les prévisions du GIEC annoncent comme probable une élévation du niveau de la mer dans les cent prochaines années, consécutive au réchauffement climatique (dilatation des océans, fonte des glaces...). Selon son amplitude, elle déterminera le positionnement du trait de côte.

Le Conservatoire du littoral n'a pas pour mission de conduire les travaux d'ouvrages de défense contre la mer et d'assurer la protection des populations face aux inondations, submersions marines ou phénomènes provoqués par l'érosion marine. L'entretien des ouvrages (digues) situés sur ses terrains et qui ont un effet reconnu de protection des populations doit donc, en application de la loi du 16 septembre 1807 relative au dessèchement des marais, être financé par l'ensemble des bénéficiaires de la protection (notamment dans le cadre de syndicats constitués à cet effet).

Certains sites du Conservatoire du littoral situés en bord de mer sont d'ores et déjà directement fragilisés ou marqués par des phénomènes d'érosion et de submersion.

Tableau n°15 : Opérations pilotes de gestion du trait de côte

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Aménager les sites pour s'adapter à l'élévation du niveau de la mer	Nombre d'opérations	Choix de cinq sites	Expérimentation	Expérimentation

Dans ce contexte et à partir de l'étude sur le réchauffement climatique qui sera achevée début 2012 avec le soutien de la fondation P & G, l'établissement définira sa **stratégie d'intervention** et engagera les actions suivantes :

- il veillera à réaliser ses travaux d'aménagement en tenant compte des évolutions prévisibles du trait de côte et de la répétition des aléas climatiques ;

- il recherchera des solutions entre lutte et adaptation pour préserver les massifs dunaires, les forêts du littoral, la qualité des paysages, la souplesse du trait de côte et, le cas échéant, les futurs littoraux ; il agira dans le cadre du « Plan national d'adaptation au changement climatique » et de la « Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte 2012 : vers la relocalisation des personnes et des biens » ;

- il s'efforcera de confier à des personnes morales techniquement compétentes la gestion des digues et ouvrages présents sur ses terrains dont la fonction de protection est reconnue par les autorités publiques ; il participera à la définition des PAPI dans son aire de compétence ;

- il mènera sur certains sites, en relation avec les services de l'État (DDTM, DREAL), des expérimentations de gestion raisonnée de la frange littorale, par exemple de dépoldérisation, afin d'en déterminer la faisabilité et les conditions d'acceptation.

### 3.3 RESTAURER EN PRIORITÉ LES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL RECONNU

À la signature du présent contrat, le nombre de bâtiments acquis par le Conservatoire avec les terrains est de 2 183 dont 601 de plus de 100 m<sup>2</sup>.

#### LA PRISE EN COMPTE DU « PAYSAGE CULTUREL » ET LA « RECONQUÊTE » DE L'ESPACE NATUREL DU LITTORAL

Le Conservatoire du littoral continuera, tout d'abord, à apprécier la dimension culturelle des sites et paysages et de leur patrimoine bâti. Ainsi, il confirmera sa fonction de laboratoire pour la mise en œuvre du concept de « paysage culturel ». Ensuite, fort de cette analyse, il définira, en concertation avec ses partenaires, le devenir des bâtiments et édifices construits sur ses terrains :

- soit, il s'agira de mener des opérations de valorisation des bâtiments dans la mesure où ils participent à la **gestion du site** (des bâtiments d'exploitation, un laboratoire, un local pour le gestionnaire, un logement pour les chercheurs...), à l'**accueil du public** (salles d'interprétation et d'exposition, espaces d'accueil de groupes scolaires, gîtes communaux, gîtes à la ferme...) ou présentent un **intérêt patrimonial** en relation avec le littoral (forts, abbayes, châteaux, tours génoises, blockhaus, sémaphores, établissements de pêche et conchylicoles, villas...);

- soit, il s'agira de réaliser des opérations dites « de **reconquête** » de l'espace naturel, en démolissant les bâtiments qui défigurent les sites ou participent au mitage de l'espace. Environ 60 % des bâtiments acquis seront ainsi démolis au profit de la restauration de la nature et des paysages.

La nécessité de démolir les constructions qui défigurent les sites ou participent à des phénomènes de mitage de l'espace littoral sera prise en compte dès l'analyse foncière, en amont de l'acquisition.

Tableau n°16 : Gestion du patrimoine bâti

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
En matière de bâtiment, concentrer l'action sur les bâtiments d'intérêt patrimonial	% de bâtiments affectés à la gestion ou ayant un usage d'intérêt général (aménagement en faveur de la biodiversité)	70 %	71 %	72 %
	Nombre de bâtiments ayant fait l'objet de travaux de restauration	30	30	30
	% de bâtiments restaurés pour en améliorer la performance énergétique	25 %	30 %	35 %
	Élaboration du schéma de valorisation du patrimoine des phares	x		
	% de phares dont la restauration est engagée sur total de phares transférés	50 %	50 %	50 %
	Nombre de constructions démolies	15	15	15

Pour traiter les bâtiments isolés sans solution de gestion, le Conservatoire expérimentera des mesures innovantes pour favoriser leur occupation et leur entretien. Les travaux réalisés par le Conservatoire ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée intégreront les exigences du développement durable : par exemple, ils contribueront à rendre plus autonomes les bâtiments, en particulier sur le plan énergétique.

#### LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES PHARES

Conformément aux orientations arrêtées à la suite du Grenelle de la mer, le Président de la République a annoncé, en juillet 2011, à Crozon (Finistère), l'affectation progressive au Conservatoire du littoral d'une soixantaine de phares (voir la liste en annexe 3) accompagnée d'une nouvelle ressource financière. Dans cet esprit, la loi de finances rectificatives pour 2011 a réformé les dispositions relatives au droit de francisation des navires (DAFN), élargissant son assiette. Dès lors que cette ressource supplémentaire lui sera affectée, le Conservatoire pourra envisager les actions suivantes en faveur du patrimoine des phares :

- la programmation de l'affectation des phares concernés au regard d'une analyse multicritères ;
- le montage de **projets de valorisation** qui, une fois aboutis, déclencheront l'affectation du phare concerné et de ses bâtiments annexes. Ces projets comporteront un **volet « travaux » et un volet « mise en valeur »** prévoyant la vocation future de l'édifice.

La réalisation des projets de valorisation, qui détermineront le rythme du transfert, dépendra des ressources que pourra mobiliser l'établissement : ressources financières et humaines affectées à l'établissement. Pour l'année 2012, le Conservatoire demandera l'affectation de huit phares figurant dans les listes de l'annexe 3 du présent contrat et engagera, au moyen d'une dotation exceptionnelle du ministère du développement durable, les premiers travaux de restauration dans deux autres phares : ceux de Senetosa en Corse et du Stiff sur l'île d'Ouessant, en Bretagne.

Le rapport annuel d'activité précisera la part du budget de l'établissement consacrée aux activités d'aménagement et de restauration, ainsi que la part des partenariats financiers pour les travaux dont la maîtrise d'ouvrage est exercée en propre ou déléguée.



Île Rousse (Haute-Corse) © Conservatoire du littoral

Tableau n°17 : Coûts moyens d'élaboration des travaux de restauration et d'aménagement

Coût moyen des travaux de restauration et d'aménagement	2012	2013	2014
Par site	Suivi et publication annuels		
À l'hectare			



Valleuse d'Antifer et falaises d'Amont, Étretat (Seine-Maritime) © R. Meigneux/Cœur de Nature/SIPA

## 4. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, D'ÉTUDE ET DE CONSEIL

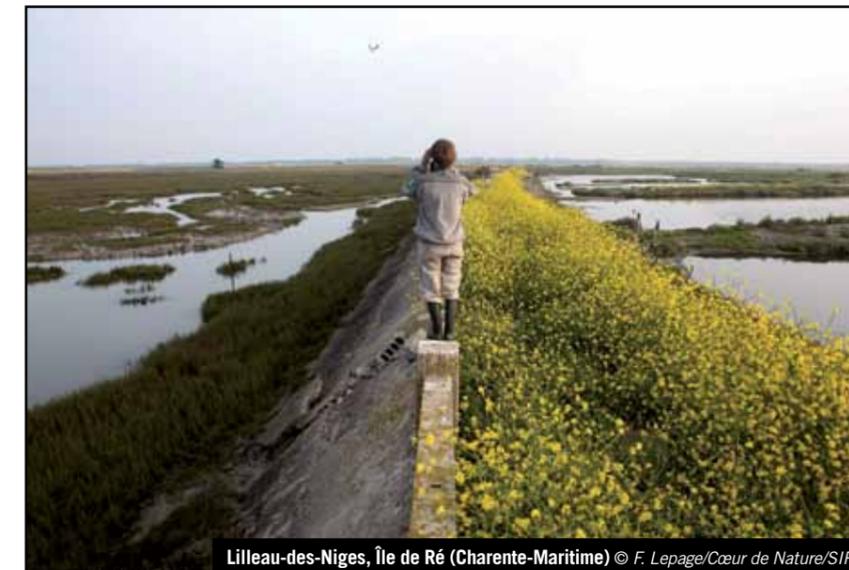
La communication est une activité essentielle du Conservatoire du littoral : elle permet à la fois de rendre compte de l'action concrète du Conservatoire et de faire découvrir le patrimoine constitué au fil du temps. Elle permet aussi de susciter l'adhésion et les soutiens, y compris financiers.

L'activité d'étude est aussi fondamentale puisqu'elle permet au Conservatoire d'adapter ses stratégies d'intervention et de gestion et de développer son expertise sur des enjeux nouveaux, d'engager ou de partager des travaux et réflexions portant sur le littoral et, de ce fait, d'en rester un expert reconnu.

Enfin, le Conservatoire développe une activité intense de conseil en direction des décideurs publics, y compris étrangers, donnant l'occasion de promouvoir la vision française de la protection et de l'aménagement du littoral.

**Communication, étude, conseil**, ces trois fonctions, indissociablement liées à l'intervention foncière et à l'ingénierie de gestion, seront développées durant les trois années du contrat, selon les objectifs suivants :

- 1 - le Conservatoire s'attachera à rendre compréhensibles les enjeux globaux du littoral ;
- 2 - il suscitera l'adhésion et le soutien du public et des mécènes en exposant sa stratégie, ses actions et ses projets ;
- 3 - il approfondira et promouera le modèle français du littoral.



Lilleau-des-Niges, Île de Ré (Charente-Maritime) © F. Lepage/Cœur de Nature/SIPA

### 4.1 RENDRE LES ENJEUX DU LITTORAL COMPRÉHENSIBLES PAR TOUS

La protection du littoral est « l'affaire de tous » : le public est attaché au littoral, au droit d'y accéder et de profiter d'espaces naturels préservés et de qualité. De nombreuses associations et des particuliers, en deviennent des **sentinelles** vigilantes. Tous ces acteurs ont naturellement vocation à échanger avec le Conservatoire sur les grands enjeux du littoral, qu'il s'agisse de biodiversité, de pression foncière, de capacité d'accueil et de maîtrise de l'urbanisation, de sauvegarde des paysages, d'adaptation au changement climatique ou de développement touristique.

## OBJECTIFS 4. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, D'ÉTUDE ET DE CONSEIL

Tableau n°18 : Travaux du conseil scientifique

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Rendre les enjeux du littoral compréhensibles par tous	Réalisation d'un atelier annuel	×	×	×
	Nombre de saisines du conseil scientifique	3	3	3
	Mise en ligne de la cartographie du Conservatoire		×	
	Mise en ligne des travaux du conseil scientifique	×	×	×
	Mise en ligne des actes de l'Atelier annuel du Conservatoire	×	×	×

Afin de mieux comprendre les enjeux du littoral, espace spécifique, le Conservatoire du littoral élaborera des documents de synthèse en direction du public, en partenariat, notamment, avec les différents observatoires du littoral existants.

Par ailleurs, le Conservatoire **développera de nouveaux outils de communication** en direction du public pour renforcer la notoriété de ses missions et actions. Il s'appuiera, par exemple, sur les réseaux sociaux.

Il continuera sa mobilisation lors des **grandes manifestations** qui concernent le littoral (Fête de la nature, Journées de la mer, Journées du patrimoine).

Enfin, dans la suite des opérations réalisées dans le passé en direction des élèves du primaire et du collège, le Conservatoire proposera des **actions pédagogiques à destination du jeune public** en relation avec le ministère de l'Éducation nationale.

Le Conservatoire du littoral, en mobilisant son conseil scientifique mais aussi d'autres chercheurs spécialistes de l'espace et des écosystèmes du littoral, **continuera à stimuler une réflexion et des recherches générales sur le littoral**. Ces études devront permettre de préciser sa « vision d'équilibre » du littoral, entre protection et aménagement.

Il se préoccupera de la **diffusion vers le plus grand nombre** des travaux de son conseil scientifique et de l'Atelier annuel du littoral.

Par ailleurs, l'établissement établira, pour la durée du contrat, une **programmation des études** du conseil scientifique.

### 4.2 SUSCITER L'ADHÉSION ET LE SOUTIEN DU PUBLIC ET DES MÉCÈNES

Il est stratégique pour le Conservatoire du littoral de continuer à susciter l'adhésion du public et d'obtenir son soutien. **Cet objectif fondera, dans les trois prochaines années, la stratégie de communication de l'établissement.**

L'adhésion peut passer par un **engagement volontaire** (service civique), la participation à des **chantiers de bénévoles** sur les terrains encadrés par les partenaires gestionnaires, l'exercice d'une vigilance pour prévenir et éviter les dégradations des sites, **un don ou la participation à une souscription**, etc.

Le nombre de chantiers de bénévoles sera précisé dans le rapport annuel d'activité.

Plus généralement, la communication du Conservatoire permettra au public de prendre conscience l'atout que constitue le « Tiers naturel », **trésor national** en cours de



constitution, de mesurer la justesse de l'outil et du système constitué autour du Conservatoire pour atteindre et garantir définitivement le « Tiers naturel du littoral ».

Pour y parvenir, le Conservatoire redéfinira sa **stratégie de communication** en se fondant sur une étude préalable de notoriété.

En suivant cette stratégie, il mènera des actions de communication variées, en développant des outils nouveaux permettant de donner des informations sur l'activité de l'établissement et sur l'état du patrimoine en cours de constitution. Dans cette logique, il généralisera, en étroite relation avec ses partenaires, les versions régionales de sa brochure nationale d'information *Rivages*.

Le Conservatoire, au cours du présent contrat, **renovera son site internet**. Il permettra à tout un chacun de prendre connaissance de sa stratégie d'intervention foncière, d'y découvrir les sites, les dernières acquisitions ou les travaux de restauration et d'amé-

Tableau n°19 : Adhésion du public

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Susciter l'adhésion et le soutien du public et des mécènes	Mise en place du nouveau site internet	Conception	Réalisation	
	Nombre de connexions au site internet	--	500 000	800 000
	Nombre de citations presse écrite et audiovisuelle	2 200	2 200	2 400
	Définition d'un projet de vitrine nationale permanente			Réalisation
	Réalisation d'une étude de notoriété			×
	Réalisation d'un livre anniversaire			×

nagement. Il suscitera l'envie de soutenir et d'aider le Conservatoire et d'accorder des dons en ligne.

La capacité du Conservatoire à vendre des produits dérivés, composante de la politique de communication en direction du grand public, sera réappréciée dans le cadre de cette nouvelle stratégie. Il réfléchira à la création d'un **lieu « vitrine »** permettant de présenter les sites protégés, leur patrimoine et les mesures et travaux entrepris pour les restaurer et sauvegarder.

## OBJECTIFS 4. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION, D'ÉTUDE ET DE CONSEIL

De manière générale, il cherchera à exploiter, valoriser et diffuser le plus largement possible les études qu'il réalise en intégrant cette obligation dans les cahiers des charges. En 2015, le Conservatoire du littoral fêtera ses **40 ans**. Cet anniversaire nécessitera une préparation importante durant la période du présent contrat et sera une occasion majeure de communication. Il mobilisera le conseil scientifique sur le bilan et les perspectives de l'action de l'établissement.

Un **ouvrage** de présentation du Conservatoire « Quarante ans d'action au bénéfice du littoral », en direction de ses partenaires et du grand public, sera édité pour cette occasion.

### LE MÉCÉNAT

Le Conservatoire du littoral continuera à concevoir des opérations de mécénat de qualité pour les entreprises privées et les fondations soucieuses de contribuer à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement.

Pour développer des relations pérennes avec les fondations et les entreprises, fondées sur des valeurs partagées, le Conservatoire **renforcera ses moyens** pour atteindre les objectifs. Les opérations de mécénat devront respecter la charte du mécénat du Conservatoire.

Tableau n°20 : Dons, legs et mécénat

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
<b>Susciter l'adhésion et le soutien du public et des mécènes</b>	<i>Montant total des sommes reçues au titre du mécénat, des dons, legs, donations et dations</i>	1,6 M€	2,2 M€	3,2 M€

### 4.3 APPROFONDIR ET PROMOUVOIR LE MODÈLE FRANÇAIS DE PROTECTION DU LITTORAL

Le Conservatoire du littoral répond, comme expert, aux sollicitations formulées à tous niveaux par les pouvoirs publics chargés de la politique du littoral. Il est membre de nombreux réseaux, d'instances consultatives (Conseil national de la mer et des littoraux, conseils de façade, de bassin...) et de conseils d'administration (agences de l'eau, Agence des aires marines protégées, Rivages de France, ATEN...). Le rapport annuel d'activité fera état de ses contributions.

Il veillera, pendant la durée du contrat, à maintenir la qualité de son expertise en réalisant des études de portée générale, par exemple sur la pêche à pied de loisir, sur la responsabilité du propriétaire de digues ou sur la gestion des zones humides du littoral.

Il continuera d'appuyer les services de l'État et de conseiller les collectivités territoriales dans le domaine de la protection du littoral.

Il poursuivra son travail de conseil auprès du gouvernement de la Polynésie française pour mener à bien le projet de création d'un Conservatoire polynésien des espaces gérés (CPEG), en association avec l'Agence des aires marines protégées.

### ACTIONS INTERNATIONALES

Outil de la politique française du littoral, le Conservatoire en est un ambassadeur, mobilisé à ce titre en soutien des initiatives françaises, européennes et multilatérales sur les enjeux littoraux.

**Il continuera à réaliser des opérations de coopération, de conseil et de partenariat à l'échelle internationale et, en particulier, dans le bassin méditerranéen.** Cette dynamique est inscrite au cœur de la stratégie européenne et internationale du ministère du développement durable, selon laquelle il est prévu de « mettre en œuvre les engage-

Tableau n°21 : Promotion du modèle français de la protection du littoral

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
<b>Approfondir et promouvoir le modèle français de protection du littoral</b>	<i>Rédaction d'un document stratégique sur l'action internationale du Conservatoire</i>		×	
	<i>Nombre de jours de mission d'appui ou d'accueil de délégations étrangères</i>	130	140	150
	<i>Réalisation d'une étude sur la pêche à pied de loisir</i>		×	
	<i>Réalisation d'une étude sur la responsabilité du propriétaire de digues</i>	×		
	<i>Réalisation d'une étude sur les zones humides</i>		×	

ments européens et internationaux du Grenelle dans le domaine de la biodiversité et de promouvoir l'outil de gestion intégrée des zones côtières dans les bassins dans lesquels la France est présente, à l'image de ce qui se fait en Méditerranée ».

À cet égard, le Conservatoire participe directement à la mise en œuvre de plusieurs engagements internationaux du Grenelle de la mer (37, 40, 52 a et 52 b).

Point focal pour la France auprès du Centre d'activité régional du programme d'actions prioritaires du Plan d'action pour la Méditerranée (convention de Barcelone/PNUE), le Conservatoire du littoral exerce un rôle d'expertise et d'assistance auprès du ministère chargé du développement durable sur les dossiers touchant à la préservation du littoral, à la gestion intégrée des zones côtières ou encore aux enjeux de conservation de la



biodiversité. Il poursuivra cette assistance technique auprès des services chargés du suivi de la convention de Barcelone et de ses différents protocoles.

Il prendra part aux grands événements internationaux à venir concernant le littoral, comme le Forum mondial de l'eau à Marseille.

Il continuera à participer aux réseaux européens, tels Eurosite, l'EUCC, ou internationaux comme l'UICN qui se préoccupent de l'évolution des littoraux en Europe et dans le monde.

Pour valoriser cette activité internationale, le Conservatoire s'efforcera de rédiger avec ses partenaires étrangers un **ouvrage sur la protection des littoraux des pays** où il intervient.

La stratégie internationale du Conservatoire évoluera au regard des travaux d'évaluation de l'action internationale menés avec le ministère chargé du développement durable.



Bonifacio (Corse) © M. Cristofani//Cœur de Nature/SIPA

## 5. ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET DE MANAGEMENT

Le Conservatoire du littoral est un **opérateur de l'État** qui peut se caractériser par les éléments suivants :

- **une organisation territorialisée** (disposant, de ce fait, de nombreuses implantations sur l'ensemble du territoire national métropolitain et outre-mer) ;
- **une activité en croissance** à due concurrence de son domaine, avec des opérations qui s'étalent souvent sur plusieurs années (acquisitions foncières, opérations de travaux) ;
- **un budget d'investissement important et stable** (deux tiers de son budget consacrés aux acquisitions et aux travaux), des dépenses de fonctionnement qui se rapportent au domaine (impôts et taxes foncières) et à l'établissement lui-même (dépenses de personnels, charges diverses) ;
- **des ressources affectées** (DAFN et droits de passage sur les transports maritimes vers les espaces protégés insulaires), **des recettes propres** (redevances du domaine, droits de passages, dons, donations et legs) et **des subventions et contributions** de ses partenaires publics et privés (mécénat) ;
- **des effectifs d'origines très diverses** permettant de répondre au mieux aux spécificités de son activité avec, de ce fait, des régimes très variés. La situation se caractérise aussi par l'inadéquation des effectifs aux missions et objectifs, et par des conditions d'emplois et de régimes indemnitaires insatisfaisants. Fin 2011, le plafond d'emplois autorisés du Conservatoire est de 117 ETP.

Pour faire face à cette complexité, le Conservatoire met en œuvre des dispositifs assurant l'utilisation optimale de ses ressources. Ceux-ci seront modernisés durant les trois années du présent contrat, avec cinq objectifs :

- 1 - le perfectionnement des outils de pilotage ;
- 2 - la mobilisation et la valorisation des ressources humaines ;
- 3 - l'amélioration de la sécurité des procédures ;
- 4 - l'amélioration de l'organisation et du cadre de travail ;
- 5 - la performance environnementale.

### 5.1 FACILITER LE PILOTAGE GLOBAL DE L'ÉTABLISSEMENT

Les outils de pilotage de l'établissement seront renforcés conformément aux termes de la circulaire du Premier ministre du 26 mars 2010 relative « au pilotage stratégique des opérateurs de l'État ».

Ainsi, à côté des outils et indicateurs de gestion existants (suivi du budget, programmation des acquisitions, des travaux), il mettra en place un **contrôle de gestion** capable de mesurer l'efficacité et la pertinence des dépenses.

Tableau n°22 : Pilotage global

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Faciliter le pilotage global de l'établissement	Mise en place d'un système d'échange d'informations, partagé à l'échelle de la direction	×		
	Nombre de missions de contrôle de gestion	2	3	3
	Formalisation du projet d'établissement			×

Il développera en outre un **système d'information partagé** à l'échelle de la direction pour suivre, notamment, l'exécution budgétaire. Les objectifs de ce contrat seront déclinés par délégation de rivaux au moyen de l'outil « Perspectives à moyen terme » (PMT) qui sera revu pour permettre de fixer, en amont, les objectifs pour chacune d'entre elles et évaluer leurs résultats annuels.

Un système permettant de répondre plus aisément aux demandes d'informations du ministère de tutelle sera mis en place en assurant l'agrégation automatisée de données au niveau national.

Pour l'ensemble des actions menées par l'établissement (marchés publics, conventions, acquisitions et suivi patrimonial, gestion des ressources humaines...), **les procédures seront précisées** après une analyse poussée des risques, en particulier dans le cadre de la mise en place du contrôle interne comptable et financier (CICF).

Le Conservatoire formalisera le **projet d'établissement** en intégrant les travaux réalisés avec la réorganisation des services centraux et la refonte des procédures, notamment d'engagement juridique et comptable.

## 5.2 RÉNOVER LES CONDITIONS D'EMPLOI ET LE MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Afin de répondre aux nouvelles exigences de ce présent contrat d'objectifs, l'établissement renforcera **certaines compétences et fonctions de management** des ressources humaines.

Préalablement, sera réalisée une **analyse missions/moyens des évolutions** nécessitées par les nouvelles orientations du présent contrat (cf. *supra* « L'intervention foncière »). **L'analyse « missions-moyens » sera aussi réactualisée.**

À la suite, un effort sera fait en matière de **formation et de mobilité**. Les priorités en matière de formation porteront notamment sur les marchés publics, l'informatique, l'ingénierie de gestion, le management.

Les gains d'ETP seront recherchés, par exemple, au moyen de **mutualisations**. À ce titre, les réflexions, en particulier outre-mer, sur la possibilité de créer des structures en partenariat avec les collectivités seront poursuivies. Le recours à des dispositifs mis en place par l'État (contrats aidés, volontaires et engagés du service civique, etc.) sera envisagé au regard de besoins identifiés et en évitant d'accentuer la précarisation des emplois.

Par ailleurs, la **mobilité fonctionnelle** sera encouragée afin d'assurer une bonne adaptation des ressources aux besoins et d'enrichir le parcours professionnel des agents. En parallèle, le **dispositif d'évaluation** des compétences sera revu. Le régime indemnitaire sera modulé au regard des résultats obtenus. Une **part variable sera mise en place** au sein de l'équipe de direction, puis généralisée en application de la circulaire du Premier ministre de mars 2010. Les carrières seront gérées de façon plus dynamique.

Cette mobilisation des ressources humaines ne sera possible que si :

- évoluent les **conditions d'emplois** des agents non titulaires, aujourd'hui peu favorables au regard des règles statutaires de la fonction publique et d'autres établissements publics. Il s'agira de participer activement à la modernisation de ces conditions et de mettre en œuvre des solutions pour réduire les situations de précarité (emplois aidés,

Tableau n°23 : Actions dans le domaine des ressources humaines

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Rénover les conditions d'emplois et le management des ressources humaines	Nombre de « journées stagiaires » de formation sur les priorités de l'établissement	200	220	240
	Définition et mise en place d'un plan de formation et de mobilité	Engagement des travaux	Déploiement	
	Validation des nouvelles conditions d'emploi	×		
	Mise en place d'une nouvelle fiche d'évaluation avec des objectifs individualisés	Engagement des travaux	Déploiement	
	Mise en place d'une part variable de rémunération au sein de l'équipe de direction, puis généralisée à l'ensemble du personnel		Engagement des travaux	Déploiement

contrats à durée déterminée, vacations) ;

- l'établissement reste **attractif** pour les agents titulaires de la fonction publique.

La gestion des ressources humaines associera davantage les délégués de rivaux, premier niveau de management.

## 5.3 OPTIMISER ET SÉCURISER LES PROCÉDURES

Les actions menées par le Conservatoire sont créatrices de droit et opposables aux tiers. Il s'agit d'actions souvent complexes (préemption, expropriations, gestion de droits d'usages, de redevances...) qui obéissent à des réglementations très nombreuses et croisées. Certaines dispositions, par exemple les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage pour travaux prévues à l'article L 322-10 du code de l'environnement, sont spécifiques au Conservatoire du littoral.

L'établissement, suivi par sa tutelle, fait l'objet d'inspections régulières (Cour des comptes, Inspection des finances, inspections parlementaires...). Il doit continuer à exercer ses missions avec la plus grande sécurité juridique en s'assurant toujours du suivi des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles. Il s'agit de mettre en œuvre, de façon sécurisée, tous les outils juridiques dont il dispose pour réaliser ses missions et se garantir du risque contentieux.

À cette fin, l'établissement a élaboré des procédures internes qu'il actualise de façon régulière. Dans les trois prochaines années, il entreprendra **la révision de certaines procédures** nécessitée par les dernières évolutions de son organisation, à savoir la création d'un département de l'action foncière et la réorganisation du secrétariat général.

L'établissement s'attachera à écrire des procédures internes sous la forme de **guides et de fiches « actions »**. Leur qualité et leur application concrète seront vérifiées par une nouvelle mission chargée de l'« **audit interne** », placée auprès du directeur. En parallèle, le développement de la fonction de « **contrôle de gestion** » sera poursuivi.

Le protocole de modernisation comptable élaboré en 2011 sera mis en œuvre. Il a pour ambition de renforcer les procédures de gestion financière et comptable intégrant les actions à réaliser et d'améliorer la collaboration entre l'établissement (ordonnateur) et l'agence comptable. Les orientations de ce projet de protocole portent sur :

- l'amélioration de la qualité comptable ;
- la modernisation des procédures ;
- l'amélioration de la communication financière.

## OBJECTIFS 5. ACTIVITÉS DE SOUTIEN ET DE MANAGEMENT

Tableau n°24 : Sécurité des procédures

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Optimiser et sécuriser les procédures	Mise en place d'une comptabilité de projet	Bilan de l'existant	Définition du dispositif	Expérimentation
	Réalisation de guides et procédures	×	×	Achèvement

Il sera complété par la mise en place d'un contrôle interne comptable et financier, renforçant la maîtrise des risques.

Par ailleurs, en s'appuyant sur ce qui est déjà partiellement mis en place, le Conservatoire du littoral devra être en mesure d'expérimenter, en 2014, un dispositif de **comptabilité de projet** permettant de mieux connaître les efforts financiers et les dépenses réalisées par activité et par site.

### 5.4 AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE TRAVAIL ET L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

#### LES IMPLANTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Conservatoire s'est doté en 2011 d'un **schéma pluriannuel de stratégie immobilière** (SPSI) qu'il mettra en pratique durant les trois ans du contrat d'objectifs. L'ensemble des structures de l'établissement seront dotées progressivement de conditions de travail et de confort conformes aux normes en vigueur pour les opérateurs de l'État, en entreprenant les travaux de modernisation requis.

La **réorganisation des services centraux** sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et consolidée dans les trois prochaines années. Le nouveau département de l'action foncière sera pleinement opérationnel dans le courant de l'année 2012.

Une **évaluation de cette réorganisation** sera réalisée à mi-parcours du contrat d'objectifs afin de procéder aux ajustements organisationnels qui seraient alors jugés nécessaires. En parallèle, seront poursuivies les réflexions sur l'organisation de l'établissement, notamment des **délégations de rivage**. Un audit portant sur leur fonctionnement et leur organisation sera lancé.

Au regard des évolutions internes et de l'environnement externe, une attention particulière sera portée aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail pour prévenir les risques psychosociaux.

#### LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les efforts dans le **domaine des systèmes d'information** seront accrus pour, d'une part, améliorer sans cesse la qualité des bases de données et des matériels et, d'autre part, répondre aux besoins de traitement des données et des demandes de requêtes du nouveau département de l'action foncière (Cf. *supra* « L'intervention foncière »). Il s'agira également de répondre aux sollicitations externes, notamment en matière cartographique.

Un nouveau **schéma directeur informatique** sera élaboré pour la durée du présent contrat, prévoyant les actions à mener pour moderniser les systèmes d'information. Le cœur de réseau sera modernisé et la sécurité des systèmes d'information sera renforcée.

**Concernant le système d'information patrimonial** (logiciel SICLAD développé lors du précédent contrat) qui réunit les données sur les sites protégés par le Conservatoire et la cartographie numérisée associée, des mises à niveau et des développements seront réa-

Tableau n°25 : Modernisation des systèmes d'information

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Améliorer la qualité du cadre de travail et l'organisation de l'établissement	Révision du schéma directeur	×		
	Réalisation d'un audit sécurité des systèmes informatiques	×		
	Mise en place d'un infocentre			×

lisés pour permettre **l'interopérabilité des données sémantiques et cartographiques**. Un infocentre sera mis en place facilitant l'analyse croisée d'éléments de gestion issus des bases de données financières et patrimoniales.

### 5.5 POURSUIVRE LA DÉMARCHE D'ÉCORESPONSABILITÉ

Le Conservatoire s'est engagé, depuis 2006, dans une démarche d'écoresponsabilité avec l'organisation de formations, la désignation d'un animateur en écoresponsabilité sur chaque lieu d'implantation et la réalisation d'un plan annuel d'actions responsables pour chacun d'entre eux.

Cette politique s'est renforcée à la suite de la parution de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à « *l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses opérateurs publics* ».

Tableau n°26 : Démarche de développement durable

Objectif	Indicateurs	Résultat		
		2012	2013	2014
		prévu	prévu	prévu
Poursuivre la démarche d'éco-responsabilité	Généralisation des achats durables	50 %	60 %	70 %
	Réalisation d'audits énergétiques	33 % des implantations	66 % des implantations	100 % des implantations

De nombreuses améliorations ont été ainsi obtenues dans le fonctionnement quotidien : dans les domaines des achats, des consommations de fournitures, du tri des déchets, des transports.

Un nouvel effort sera réalisé **pour tendre vers la généralisation des « achats durables » et pour réaliser des audits énergétiques** dans toutes les implantations du Conservatoire.





Le Rocher du Diamant (Martinique) © J. Witt/Cœur de Nature/SIPA

## SUIVI DU CONTRAT

Il sera rendu compte du présent contrat dans un rapport annuel. Des réunions de discussion des résultats se tiendront avec le ministère de tutelle avant la fin du premier semestre de chaque année. Le rapport donnera lieu à une présentation au conseil d'administration de l'établissement.

À Paris, le 20 AVR. 2012

Le Premier ministre, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.  
Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature,

Jean-Marc MICHEL

Le directeur du Conservatoire du littoral,

Yves COLCOMBET

En présence du président du conseil d'administration du Conservatoire du littoral,

Jérôme BIGNON



# ANNEXES

## ANNEXE 1 :

### TABLEAU DE PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Présenté annuellement au conseil d'administration, ce tableau permet de suivre la répartition des charges par activité.

Indicateurs	2012	2013	2014
<b>Intervention foncière</b>			
- Nombre d'emplois (ETPT)			
- Dépenses (de personnels/de fonctionnement/d'investissement)			
- Ressources (droit de francisation/subventions et dotations/ressources propres)			
<b>Ingénierie de gestion</b>			
Idem			
<b>Restauration et aménagement</b>			
Idem			
<b>Activités de communication, de conseil et d'étude</b>			
Idem			
<b>Soutien et management</b>			
Idem			
<b>TOTAL</b>			
Idem			



Site des Deux Caps (Pas-de-Calais) © O. Jobard/Cœur de Nature/SIPA

## ANNEXE 2 :

## CONCORDANCE AVEC LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SNB (2011-2020)

Orientations et objectifs du contrat d'objectifs	Engagements du Grenelle	Correspondance SNB
<b>ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b>		
1. Maintenir le rythme d'acquisition tout en préparant l'intervention foncière 2015-2030	84, 85	11, 5
2. Exercer la fonction de propriétaire en portant une attention particulière aux défis du changement climatique et de la biodiversité	71, 73, 84, 85	6
3. Développer l'assise populaire de l'établissement		1, 2
4. Participer, à son échelle, à la déclinaison des politiques publiques environnementales et s'adapter aux réformes institutionnelles	71, 102	3, 19, 14, 15, 16, 17
5. Consolider structurellement l'établissement		9, 20, 19
<b>OBJECTIFS PAR ACTIVITÉ</b>		
<b>1. INTERVENTION FONCIÈRE</b>		
1.1. Maintenir le rythme des acquisitions	112	11
1.2. Prioriser les interventions	112	7
1.3. Adapter la stratégie à certains espaces littoraux spécifiques	85	10
<b>2. INGÉNIERIE DE GESTION</b>		
2.1. Améliorer l'évaluation de l'état des sites	74, 79, 84	15, 18
2.2. Garantir la qualité du dispositif de gestion	102	15, 16, 12
2.3. Concevoir et expérimenter des actions innovantes	73	8
<b>3. RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT</b>		
3.1. Maintenir une exigence de haute qualité paysagère et naturelle sur les sites du Conservatoire	9, 57	6
3.2. Aménager les sites pour s'adapter à l'élévation du niveau de la mer	71	
3.3. En matière de restauration des bâtiments : concentrer l'action sur les bâtiments d'intérêt patrimonial		
<b>4. COMMUNICATION, ÉTUDES ET CONSEIL</b>		
4.1. Rendre les enjeux du littoral compréhensibles par tous		1
4.2. Susciter l'adhésion du public et des mécènes		2, 3
4.3. Approfondir et promouvoir le modèle français de la protection du littoral	88	
<b>5. SOUTIEN ET MANAGEMENT</b>		
5.1. Faciliter le pilotage global de l'établissement		
5.2. Rénover les conditions d'emplois et le management des ressources humaines	211	
5.3. Optimiser et sécuriser les procédures		
5.4. Améliorer la qualité du cadre de travail et l'organisation de l'établissement		
5.5. Poursuivre la démarche d'éco-responsabilité	181, 182, 186, 196, 199, 4, 5, 20, 21	

## ANNEXE 3 : LISTE DES PHARES TRANSFÉRABLES AU CONSERVATOIRE

Tableau n°1 : Phares présentant un intérêt vérifié pour le Conservatoire

Conseil de rivages	Région	Département	Phare
Manche-Mer du Nord	Nord-Pas de Calais	Nord	Alprech
Normandie	Haute-Normandie	Seine-Maritime	Ailly Antifer
	Basse-Normandie	Manche	Cap Levi Gatteville Chausey Carteret
Bretagne-Pays de la Loire	Bretagne	Côtes-d'Armor	Cap Fréhel Ploumanach Île aux Moines Beg Leguer
		Finistère	Île Vierge Île Wrac'h Kermorvan Stiff Créac'h Minou Morgat Toulinguet Île Tristan Millier Île aux Moutons Penfret
	Pays-de-la-Loire	Morbihan	Pen Men Les Poulains Pointe des Chats
		Vendée	Le Pilier (vieux phare)

Conseil de rivages	Région	Département	Phare
Sud Ouest-Atlantique	Aquitaine	Gironde	Trompeloup Pointe de Grave
Méditerranée	Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Cap Béar
		Aude	Cap Leucate (Franqui)
		Gard	L'Espiguette
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	La Gacholle Faraman Le Planier
		Var	Camarat Grand Ribaud Grand Rouveau Cap Bénat
Corse	Corse	Haute-Corse	Giraglia Pietra Punta Revelatta
		Corse-du-Sud	Madonetta Senetosa Chiappa Capo Feno Pertusato
Rivages français d'Amérique	Guadeloupe	Guadeloupe	Îlet Gosier Pointe du Vieux Fort Petite Terre
	Martinique	Martinique	Caravelle
<b>TOTAL</b>			<b>51 phares</b>

Tableau n°2 : Phares dont l'intérêt d'une reprise par le Conservatoire doit être expertisé.

Conseil de rivages	Région	Département	Phare
Manche-Mer du Nord	Nord-Pas de Calais	Pas-de-Calais	Walde
Bretagne-Pays de la Loire	Bretagne	Côtes d'Armor	Ile Harbour Le Paon Port-La Chaîne Pors Don
		Finistère	Pontusval Saint-Mathieu
		Morbihan	Goulphar Kerdonis
	Pays-de-la-Loire	Vendée	Pointe des Dames Les Corbeaux Yeu (grand phare)
Sud Ouest-Atlantique	Aquitaine	Gironde	Cordouan
Méditerranée	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Beauduc
		Var	Porquerolles Titan
		Alpes-Maritimes	Cap Ferrat La Garoupe
Corse	Corse	Corse-du-Sud	Saint-Cyprien
Rivages. fr. d'Amérique	Guyane	Guyane	Ile Royale
<b>TOTAL</b>			<b>20 phares</b>

## ANNEXES

### ANNEXE 4: SIGLES

<b>AAMP</b>	<i>Agence des aires marines protégées</i>
<b>AE</b>	<i>Agence de l'eau</i>
<b>ATEN</b>	<i>Atelier technique des espaces naturels</i>
<b>BRGM</b>	<i>Bureau de recherches géologiques et minières</i>
<b>CAR-PAP</b>	<i>Centre d'activités régionales-Programme d'actions prioritaires</i>
<b>CBN</b>	<i>Conservatoires botaniques nationaux</i>
<b>CETMEF</b>	<i>Centre d'études techniques maritimes et fluviales</i>
<b>CGDD</b>	<i>Commissariat général au développement durable</i>
<b>CICF</b>	<i>Contrôle interne comptable et financier</i>
<b>CNML</b>	<i>Conseil national de la mer et des littoraux</i>
<b>CPEG</b>	<i>Conservatoire polynésien des espaces gérés</i>
<b>CREN</b>	<i>Conservatoire régional d'espaces naturels</i>
<b>DAFN</b>	<i>Droit annuel de francisation des navires</i>
<b>DATAR</b>	<i>Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale</i>
<b>DDTM</b>	<i>Direction départementale des territoires et de la mer</i>
<b>DIRM</b>	<i>Direction interrégionale de la mer</i>
<b>DPF</b>	<i>Domaine public fluvial</i>
<b>DPM</b>	<i>Domaine public maritime</i>
<b>DRAC</b>	<i>Direction régionale des affaires culturelles</i>
<b>DREAL</b>	<i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement</i>
<b>DSF</b>	<i>Document stratégique de façade</i>
<b>DUP</b>	<i>Déclaration d'utilité publique</i>
<b>ENS</b>	<i>Espaces naturels sensibles</i>
<b>EPF</b>	<i>Établissement public foncier</i>
<b>ETP</b>	<i>Équivalent temps plein</i>
<b>ETPT</b>	<i>Équivalent temps plein travaillé</i>
<b>EUCC</b>	<i>Union européenne pour la conservation des côtes</i>
<b>FED</b>	<i>Fonds européen de développement</i>
<b>FEDER</b>	<i>Fonds européen de développement régional</i>
<b>FNCEN</b>	<i>Fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels</i>
<b>FPNR</b>	<i>Fédération des parcs naturels régionaux de France</i>
<b>FRB</b>	<i>Fondation pour la recherche sur la biodiversité</i>
<b>GIEC</b>	<i>Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat</i>
<b>GIZC</b>	<i>Gestion intégrée des zones côtières</i>
<b>GIML</b>	<i>Gestion intégrée de la mer et du littoral</i>
<b>GPM</b>	<i>Grands ports maritimes</i>

<b>IFREMER</b>	<i>Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer</i>
<b>IGN</b>	<i>Institut national de l'information géographique et forestière</i>
<b>INRA</b>	<i>Institut national de recherche agronomique</i>
<b>INTERREG</b>	<i>Initiative communautaire en faveur de la coopération entre régions de l'Union européenne</i>
<b>IRSTEA</b>	<i>Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (ex-CEMAGREF)</i>
<b>LENE</b>	<i>Loi d'engagement national pour l'environnement</i>
<b>LIFE+</b>	<i>Instrument financier européen pour l'environnement</i>
<b>LPO</b>	<i>Ligue pour la protection des oiseaux</i>
<b>MEDDTL</b>	<i>Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement</i>
<b>MNHN</b>	<i>Muséum national d'Histoire naturelle</i>
<b>OGS</b>	<i>Opération grand site</i>
<b>ONEMA</b>	<i>Office national de l'eau et des milieux aquatiques</i>
<b>ONCFS</b>	<i>Office national de la chasse et de la faune sauvage</i>
<b>ONF</b>	<i>Office national des forêts</i>
<b>PAC</b>	<i>Politique agricole commune</i>
<b>PAM</b>	<i>Plan d'action pour la Méditerranée</i>
<b>PAPI</b>	<i>Programme d'actions de prévention des inondations</i>
<b>PIG</b>	<i>Projet d'intérêt général</i>
<b>PLU</b>	<i>Plan local d'urbanisme</i>
<b>PN</b>	<i>Parc national</i>
<b>PNA</b>	<i>Plan national d'actions</i>
<b>PNF</b>	<i>Parcs nationaux de France</i>
<b>PNM</b>	<i>Parc naturel marin</i>
<b>PNUE</b>	<i>Programme des Nations unies pour l'environnement</i>
<b>PPRI</b>	<i>Plan de prévention du risque d'inondation</i>
<b>SAFER</b>	<i>Société d'aménagement foncier et de l'établissement rural</i>
<b>SNPN</b>	<i>Société nationale de protection de la nature</i>
<b>SRCE</b>	<i>Schéma régional de cohérence écologique</i>
<b>RDF</b>	<i>Rivages de France</i>
<b>RNF</b>	<i>Réserves naturelles de France</i>
<b>SCOT</b>	<i>Schéma de cohérence territoriale</i>
<b>SIG</b>	<i>Système d'information géographique</i>
<b>SINP</b>	<i>Système d'information sur la nature et les paysages</i>
<b>SNB</b>	<i>Stratégie nationale pour la biodiversité</i>
<b>UICN</b>	<i>Union internationale pour la conservation de la nature</i>
<b>ZNIEFF</b>	<i>Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique</i>